La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XXIV. MONTREAL, BAS-CANADA, MARDI MATIN, 18 MAI 1852. No. 86.

L. G. LORANGER.

Magasin de Marchandises sèches,

No. 71 RUE St. PAUL,

Ancien Magasin de Mr. Adolphe Roy.

LE Soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un magasin, à la place ci-dessus, où l'on trouvera un assortiment général de Marchandises sèches, de goût et d'étape, consitant en : Draps, Casimires, Coton, Indiennes, Cobourgs, Mousseline, Mousseline de laine, Rubans, Gants de soie, Gants de fil, Gants de kid, &c., qu'il vendra à bas-prix.

13 mai. L. G. LORANGER.

Magasin de Marchandises sèches.

No. 15, Grande Rue St. Laurent.

Moïse Bressard,

Ci-devant Employé dans la Maison MM. J. L. Beaudry & Cie.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses pratiques et au public en général tant, de la ville que de la campagne, qu'il reçoit par les différents vaisseaux maintenant dans le port, un assortiment général de MARCHANDISES d'ÉTAPE et de GOUT, consistant en :—Draps, Casimires, Coton, Indiennes, Cobourgs, Mousseline, Mousseline de laine, Rubans, Gants de soie, Gants de fil, Gants de kid, &c., qu'il vendra à BAS-PRIX.

M. BROSSARD.

N. B.—Les marchands de la campagne sont invités à venir visiter son établissement.—8 mai.

MAISON DE PENSION.

DEUX ou TROIS jeunes Messieurs trouveront une pension convenable, à des prix modérés, chez MME. PREVOST, à l'entrée de la rue St. Laurent.—6 mai.—m

On Demande

UNE PENSION dans une famille privée, pour un jeune Canadien, dans la ville.

S'adresser au bureau de *La Minerve*.—23 avri

TOUAGE SUR LE FLEUVE St. LAURENT.

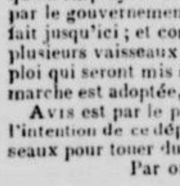

COMME il a été fortement représenté aux Commissaires des Travaux Publics, que le touage des vaisseaux naviguant sur le fleuve St. Laurent, entre Kingston et Québec, serait plus probablement assuré d'une manière prompte et satisfesante, en le laissant aux entreprises privées qu'en employant à cet effet des vaisseaux frettés par le gouvernement pour cette fin, comme on a fait jusqu'ici ; et comme on dit de plus qu'il y a plusieurs vaisseaux de touage propres à cet emploi qui seront mis sur cette ligne, si cette démarche est adoptée,

Avis est par le présent donné que ce n'est pas l'intention de ce département de noliser des vaisseaux pour toner durant la prochaine saison.

Par ordre,

THOMAS A. BEGLY *Secrétaire.*

Département des Travaux Publics, Québec, 1 mars 1852. 5

AVIS.

LES Commissaires des Travaux Publics recevront des SOUMISSIONS jusqu'au PREMIER de JUILLET prochain, spécifiant les conditions auxquelles on voudrait contracter pour l'établissement d'une LIGNE effective de VAPEURS A HÉLICE devant naviguer entre les ports de LIVERPOOL, QUÉBEC et MONTREAL, en partant de chaque port une fois tous les quinze jours pendant que la navigation du fleuve St. Laurent sera ouverte ; et l'hiver entre les ports de LIVERPOOL et HALIFAX, PORTLAND ou tel autre port de l'Atlantique dont il sera convenu, une fois par mois, les dits vapeurs devant porter une malle si on l'exige.

Les soumissions doivent être adressées " aux Commissaires des Travaux Publics, Québec," et endossées " SOUMISSIONS pour VAPEURS."

Les soumissionnaires seront tenus de spécifier la longueur et la largeur du bau, le tirant d'eau et l'âge des bâtiments, la force des machines, la capacité pour le fret et les passagers ; comme aussi de spécifier les taux proposés pour les passagers des différentes classes, avec toutes autres informations qui seraient jugées utiles.

Par ordre,

THOMAS A. BEGLY,

ROLLAND & LAPIERRE,

MARCHANDS DE CUIR au coin de la Place Jacques-Cartier et de la rue St. Paul, enseigne de la GROSSE BOTTE. Les soussignés, tout en remerciant leurs pratiques et le public en général, de l'encouragement libéral qu'ils en ont reçu jusqu'ici, leur offrient en vente l'assortissement suivant :

1200 paires de Demi-Bottes, fines, en veau
3000 do do de taure de toutes grandeurs
1000 do grosses bottes, tant commeues que supérieures.
5000 do Waterloo, de toutes gsandeurs
300 do Souliers d'enfants de toutes grandeurs, en veau et en cuir à patente.
5000 do Souliers à la Jenny Lind, nouvelle façon
500 do Chaussures communes de différentes grandeurs.
1000 do Pantoufles pour femmes et hommes de toutes grandeurs

Leur assortiment de cuir consiste en :
2000 côtés de cuir à semelle, bien assortis
3000 livres de Veau canadien, américain et français.

Cuir de toutes couleurs pour doublure et bordure, de vache fendu, de grosse vache, de taure et une très-grande quantité d'autres cuirs.

—AUSSI :—

Harnais, Selles, Brides, et toutes sortes d'effets dans cette ligne, le tout fabriqué par eux et garanti être faits de la meilleure qualité de cuir

Ils attirent l'attention des marchands de la campagne et surtout celle des cordonniers sur leurs variété de formes, de chevilles, fil en pelottes de toutes qualités, pointes et autres articles nécessaires pour les cordonniers.

Tous ces articles sont ou fabriqués par eux ou importés des Etats-Unis, à peu de frais, ce qui les mets à même de les vendre à bas-prix—13 av.

Teinture par la Vapeur

JOHN McCLOSKY,

DÉGRAISSEUR ET TEINTURIER EN SOIE ET EN LEINE,

No. 33, rue St. Louis, derrière l'Hôtel Donegana !

PRIE le public de Montréal d'accepter ses meilleurs remercîments pour la manière dont il a été patronisé durant les dernières années et continu à lui offrir ses services.

Il profite de cette occasion pour annoncer qu'il a augmenté son établissement d'UNE MACHINE A VAPEUR, sur les derniers plans américains. Il est prêt à faire tout ce qui est dans sa branche, à des prix modérés et avec célérité.

2 marse 1852—

Marchandises du Printemps,

EN GROS ET EN DÉTIAL.

LES soussignés reçoivent actuellement par les différents vaisseaux qui sont au port leur assortiment ordinaire de

MARCHANDISES SÈCHES,

Qui ont été choisies, avec le plus grand soin, dans les villes manufacturières, du Royaume-Uni, par un connaisseur.

Ceux qui se disposent à faire leurs emplettes feront bien de visiter cet assortiment avant de se fixer sur leur choix.

J. L. BEAUDRY & CIE,

Rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice.—6 mai.

QUINCAILLERIE.

AUX QUINCAILLIERS

ET

AUTRES FESANT DES AFFAIRES DANS LE COMMERCE DES

MARCHANDISES

Ci-dessus dans les

Haut et BasCanadas.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer que vû son intention de se retirer temporairement des affaires, il vendra tout son fonds de magesin à l'enchère, à communcer de

Lundi, le 31 courant,

A DIX HEURES, A. M.

Comme il avait eu jusqu'à ces jours-ci, le projet de continuer son commerce, il avait commandé l'automne dernier, tout ce qui était nécessaire pour assortir complètement son fonds de magasin, et ses articles arrivent maintenant par les vaisseaux qui viennent les premiers par la voie du St. Laurent, et seront reçus par paquebots et par les chemins de fer *via* Boston. Pas une seule des marchandises n'est d'autre importation que de celle de l'an dernier, et elles seront toutes trouvées dans la plus parfaite condition. Le montant du fonds vaut à peu-pres

£20,000,

et se compose d'un assortiment très-complet et général des manufactures de Bermingham, Sheffield, Américaines, Allemandes et autres en fait de

Gros articles et toute espèce de Quincailleries.

et on peut dire avec assurance que cette vente possédera des attraits tels qu'il n'en a jamais existé à aucune autre vente publique de Quincaillerie en Canada.

Pour l'information des personnes qui demeurent au loin, le soussigné a l'honneur d'annoncer que la tard aura positivement lieu sans le moindre reserve et au temps ci-dessous nommé.

CONDITIONS.

Achat au-dessous de		£25,	comptant.
Do	à	£25,	3 mois
Do	do	£50,	4 mois
Do	do	£100,	5 mois
Do	do	£150,	6 mois
Do	do	£200,	7 mois
Do	do	£300,	8 mois
Do	do	£400,	9 mois
Do	do	£500,	et audessus 10 m. ;

payables par des billets approuvés et endossés s'il en est requis, y compris l'intérêt apres le crédit ordinaire, de trois mois sur les gros articles, et 5 mois sur la Quincaillerie.

Les Catalogues seront prêts à être donnés le 20 du courant.

ALEX. BRYSON,

Bâtisses de Cuvillier, aile ouest,

6 mai. Rue St. Sacrement

Changement de Demeure.

C. SOLOMON,

MANCHONNIER,

DÉMENAGERA au 1er MAI prochain, dans les Bâtisses maintenant occupées par MM. Campbell & Cie., et directement vis-à-vis MM. Benjamin & Frères, rue Notre Dame.

30 avril 1852.

MAGASIN DE MARCHANDISES SECHE

DAME VEUVE A. BRAULT tout en remerciant ses nombreuses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'elle en a reçu, les informe qu'elle recevra par les premiers arrivages un des meilleurs assortiment de marchandises Française, Anglaise et Américaine, qu'elle vendra à bien peu d'avance et sera très libérale envers les Marchands de la Campagne qui voudront bien l'encourager.

30 av.—sm Rue Notre Dame No. 90.

LES CÉLEBRES AMERS OXIGENES

PURS DE TOUT ALCOHOL.

REMEDE sûr contre la dyspepsie dans toutes ses diverses formes, telles que maux d'estomac, fer chaud, constipation habituelle, aigreurs, mal de tête, perte de l'appétit, hémorrhoïdes, transpirations nocturnes, asthme ou phtysie, flatuosités ou irructations de l'estomac affection nerveuse, froid aux extrémités, faiblesse dans les membres,

Débilité générale,

et tous les nombreux symptômes de cette maladie universelle.

Ils forment aussi le meilleur tonique connu pour la prévention et la guérison de la fièvre et des frissons.

Ces Amers ont obtenu les plus hauts témoignages d'approbation qui aient jamais été donnés en faveur d'aucun remede dans tout lemonde, et sont approuvés par plusieurs des meilleurs médecins, et qui en font usage dans leurs traitements.

Si l'on veut des preuves du succès de ce remède, on en trouvera des plus sati-faisantes dans les pamphlets où sont consignés tous les détails, et des certificats de membres du congrès et d'autres personnes bien connues du public. Tous ceux qui voudront obtenir de plus amples informations touchant ce remede inapréciable sont invités à faire une visite aux agents, où ils pourront se satisfaire en se référant aux lettres et aux certificats nombreux fournis par des personnes de la plus haute respectabilité.

DR. GEO. B. GREEN, propriétaire Windsor, Vt.

Prix, $1 la bouteille ; six bouteilles pour $5.

ATTENTION.—Chaque bouteille de VÉRITABLES AMERS OXYGÉNÉS aura une enveloppe imprimée en Anglais, en Français et en Espagnol, avec la signature de Geo. B. Green, propriétaire, sur TROIS FACES, et en outre, un ticket gravé sur le bout de la bouteille, avec la signatvre de REED, BATES & AUSTIN, qui sont les seuls agents généraux, et à qui tous les ordres doivent être adressés.—23 mars—tm

A vendre, à Montréal, chez W. Lyman, Alfred Savage & Cie' S. J. Lyman & Cie.

FERRIER & Cie.

MARCHANDS DE FER,

Coin des rues St. Paul et St. François-Xavier.

REÇOIVENT, par le *Plymouth, Rock* et *North America, via* Boston, un assortiment étendu de

COUTELLERIE et autre QUINCAILLERIE

et reçoivent maintenant

Par le *City of Manchester, Toronto, Ottawa, Cambria, America, Montreal, Niagara, St. Lawrence, Britannia, St. Andrew, City of Hamilton* et autres vaisseaux du printemps,

Un approvisionnement considérable

DE

Ferronnerie de Birmingham,

SHEFFIELD, GLASGOW ET LONDRES

COMPRENANT

Fer en barres, fer pour cercles, Tôles, Barres pour Clous, Plaques à Bouilloires, Tôles et Ferblanc du Canada, Chaînes de différentes espèces, Cloux de fer à cheval, petits, roses et pressés à patente ; fiches, farcilles, instruments à couper le foin et la paille, Enclumes, Vis, Soufflets de forgeron, Fil de fer, Scies de moulins, Scies circulaires, Cuivre rouge en barres et en feuilles, baguettes en cuivre jaune, Cuivre jaune en feuilles, Acier à boufies et autre, Pelles, Bêches, Ecopes pour grain, Crochets et Pentures, Fer en saumons, Poids en fer, Plomb en barres et en feuilles ; Zinc en barres et en feuilles, Ferblanc en barres, morceaux et antimoine femelle, Plomb, Composition, Fer, Cuivre rouge et Cuivre jaune pour tubes ; Etain, Vif-argent, Fusils de chasse double et simple ; articles creux de toutes descriptions, Chaudrons en fer, Moulins pour épiciers, Chaudières à potasse, ainsi-que

Quincaillerie

Y compris les articles d'AMÉRIQUE et d'ALLEMAGNE fesant un assortiment complet de toutes les articles dans cette branche, sur lequel on attire l'attention des acheteurs en gros.

Montréal, 6 mai 1852

A VENDRE,

En Magasin,

FER en barres d'Ecosse, d'Angleterre, Suède, Russie et des Trois-Rivieres
Fer à cercle, en feuilles etc., baguettes à cloux.
Acier fondu, à boufies et à ressorts
Chaudiere à Potasse et à sucre, rafrichissoires
Poêles à frire et tourtières
Plaques de socs et pointes de charrue
Vitres d'Angleterre et d'Allemagne
Cordages de Russie, du Ke tucky et de Manille
Fil à cordonnier, lignes et ficelles
Poudre à tirer F, FF FFF
Articles pour la chasse, grains de fusils à diamands de Curtis & Harvey
Clous coupés de toute grandeur, à bardeaux, à planches et à madriers
Carvelles, pressées et forgées
Plomb à tirer, postes et balles
Mèches de sureté pour miner, pierres à aiguiser, boites des roues de charrette et de wagons
Balances à platformes, mastic, esprit de Térébentine
Peintures Huiles et Vernis
Rosines, Goudrons et Brés
Ancres et Chaines
Essieux de voitures et ressorts
Fourches à foin et à fumier
Manches et pierres à faux

6 Mai FERRIER & Cie.

FERRIER & CIE.,

REÇOIVENT actuellement un nouvel assortiment des articles suivants sur lesquels ils attirent l'attention de leurs pratiques :

Instruments de Jardin, assortiment complet et varié
Chaises de Jardin, rouleaux et fontaines
Baignoires de différentes especes, bains de douche
Couvres plats ordinaires et à patentes, avec poignées plaquées
Boites à toilette pour dames et messieurs, boites à argent et papier
Cabarets et Plateaux Un grand assortiment dans le dernier goût ; en laques de la Chine et papier maché
Divers autres articles en laques de la Chine
Articles plaqués, Huiliers, Chandeliers, Cuillers et Fourchettes à dessert, cuillers à Thé, mouchettes, cabarets, services à thé et à café
Coutelleries, un assortiment complet des meilleurs articles de Cheffield, canifs et couteaux de table en argent d'Allemagne cuillers, fourchettes de table et à dessert, cuillers à thé
Diamands de Vitrier, outils de Stub, crin frisé et crin à sofa,
Un grand assortiment de Grils communs et polis
Garde-Feu noir bronzé et poli
Nattes de cordes, de laine et de Cocoa
Divers ustensils étamés et émaillés, Balances et flots de balances, machines à peser pour comptoir et balances à ressorts, avec tous les outils pour Charpentiers, tonnelliers forgerons &c., &c., venant des Etats-Unis et d'Angleterre ; ainsi que tous les articles dans un magasin de Ferronnerie et Quincaillerie.

6 mai.

Importation du Printemps.

MARCHANDISES NOUVELLES.

J. & D. LEWIS

ONT reçu *via* Boston, et des batiments du printemps, maintenant dans le port DEUX CENTS PAQUETS de

Marchandises de gout et d'Etape,

Qui consistent en partie en :
600 pièces Mousselines de laine fleurie
1000 doz. Gants de Lisle, de soie et de kid, de la manufacture d'Alexander
500 douz Bas et Chaussons de coton
Soies fleuries et Brocarts, Soie noire et de couleurs glacées
Baréges français fleuris des derniers goûts
Robes brodées
Robes de mousseline et de baptiste brodée
Mantes de soie noire et de couleur, en grande variété
Châles de barége et de crèpe
Chapeaux de dames en paille, en éclisse et en paille de riz, simples et de goût
Rubans français et anglais
Draps, Casimires et Tweeds

—AUSSI :—

Un assortiment général d'autres marchandises
Le tout à vendre à bas-prix.

J. & D. LEWIS.

11 mai. No. 133, rue Notre-Dame.

MAGASIN DE CHAPEAUX DE LONDRES,

EN GROS ET EN DÉTAIL

93, *RUE NOTRE-DAME.*

JOHN HENDERSON

PROPRIÉTAIRE.

ON attire l'attention de ceux qui désirent acheter sur le fonds de magasins de

CHAPEAUX

en main dans cet établissement, qui a été dernièrement reçu des manufactures les plus fashionables de Londres, Paris et New-York, et qui seront vendus à BAS-PRIX

On fourni toutes especes de marchandises pour le besoin de la campagne, à des CONDITIONS FACILES.—4 mai 1852

Marchandises Sèches.

LES Soussignés offrent à vendre leur assortiment ordinaire de

MARCHANDISES D'ETAPE ET DE GOUT,

Choisies avec le plus grand soin dans les meilleurs établissements d'Europe et des Etats-Unis.

Les Commerçants en général sont invités à venir les examiner, et l'on pense que les acheteurs y trouveront leur avantage.

GALARNEAU & ROY,

Montréal, 4 mai 145 Rue St. Paul.

HOTEL INDUSTRIE,

A L'INDUSTRIE.

LE soussigné à l'honneur d'annoncer à ceux qui voyagent, qu'il tient maintenant un HOTEL à l'INDUSTRIE. C'est une des plus belles campagnes du Canada et offre par là un lieu propre pour la santé et les promenades. Il espère que les voyageurs qui le visiteront seront contants de lui.

PIERRE RIVARD.

Industrie, 30 av.—tm

DAVID & MILET,

IMPORTATEURS D'ARTICLES FRANÇAIS, ET COMMISSIONNAIRES,

ONT OUVERTS LEUR MAGASIN

Au No. 16, rue St. François-Xavier, le 1er Mai

NOUVEAUTÉS.—Fleurs, Rubans, Soieries, Velours, Gants, &c., &c.

PAILLE.—Un beau choix de Chapeaux de paille pour dames, des manufactures de France, d'Angleterre et d'Italie.

VELOURS D'UTRECHT et autres étoffes pour meubles.

CHAPELLERIE.—Grand assortiment de Peluche de soie, Angola ; ainsi que toutes espèces de fournitures pour Chapeaux.

CHAUSSURES pour Dames fabriques de Paris.

DRAPS, Casimires français et étoffes pour gilets de la plus haute nouveauté.

VINS et Eau-de-Vie des meilleurs crus de France, Fruits et Chocolat de Bordeaux.

Dépôt de Cigares de la Havane, Regalias, Principi, Londres, Cassadora, &c., &c.

Toutes les commandes pour la France seron exécutées avec la plus grande ponctualité.—4 ma

A. BRAHADI,

Magasin de Chapaux, Casquettes et Pelleteries a la Mode.

ENSEIGNE DE LA CASQUETTE MILITAIRE

No. 95, RUE NOTRE-DAME No. 95, RUE NOTRE-DAME

A Déménagé au au Magasin Central et Commode No. 95 rue Notre-Dame, ci-devant occupé par Mr. T. D. Waine, vis-à-vis le magasin de Tabac de Mr. Ratray, où il aura toujours en mains un assortiment étendu et fashionable de Chapeaux, Casquettes et Pelleteries qu'il vendra à très BAS FRIX.

Le soussigné remercie bien ses amis et le public de l'Encouragement libéral qu'il en a reçu ci-devant et il espere que par ses soins et la bonté de ses articles faites avec les meilleurs marchandises et ses prix lui meriteront la continuation de la faveur et le patronage du public.

A. BRAHADI,

6 mai—m 95 Rue Notre-Dame.

COMPAGNIE EQUESTRE DE PENTLAND!

Attraction Extraordinaire—Nouveautés sans pareilles.

POUR QUATRE JOURS SEULEMENT.

CE CIRQUE s'ouvrira au QUARRÉ du MARCHÉ à FOIN, LUNDI, le 31 courant, et continuera MARDI le 1er., MERCREDI le 2, et JEUDI le 3 JUIN prochain.

Les portes s'ouvriront à 1½ et 7 heures P. M. Les jeux commenceront à 2 et 7¼ heures P. M.

☞Entrée : 30 sous—Enfants audessous de 10 ans, moitié prix.

☞Pour plus amples informations voir les affiches à la porte des principaux hotels.

La Compagnie ci-dessus joura à St. Césaire le 27 courant et à Chambly le 28.—13 mai.

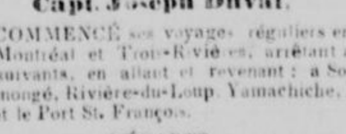

Montréal et Trois-Rivieres.

1852.

LA MOUCHE A FEU,

Capt. Joseph Duval.

A COMMENCÉ ses voyages réguliers entre Montréal et Trois-Rivières, arrêtant aux ports suivants, en allant et revenant : à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Nicolet et le Port St. François.

DÉPARTS.

DE MONTREAL.	DES TROIS-RIVIERES.
Mardi à 4 heures P. M.	MERCREDI à 2 heures P. M.
VENDREDI à 4 heures P. M.	SAMEDI à 2 heures P M

On profite de cette occasion pour remercier les personnes qui ont bien voulu encourager ce vaisseau et pour les prier de vouloir bien lui continuer leur encouragement.

Les personnes qui désirent visiter les Sources de St. Léon ne pourront mieux faire que d'y aller par la Rivière-du-Loup, en prenant leur passage à bord de la Mouche à Feu, vû que cette place n'est qu'à deux lieues de St. Léon et qu'elles peuvent se procurer de bonnes voitures pour les y conduire.

La compagnie croit devoir prévenir le public qu'elle fait construire un autre vaisseau d'une plus grande dimension et qui offrira plus de confort aux passagers.—11 mai.

Mélanges Littéraires.

VARIÉTÉS PHILOSOPHIQUES.

PROFESSION DE FOI DU XIXE. SIECLE.

[SUITE.]

XII.

LA géographie de la Grèce passa comme la métempsychose du sol dans sa religion. L'homme ne voyait sur cette terre admirablement équilibrée à sa force aucune allusion à l'idée d'infini. Ici ni fleuve large comme un détroit qui luttait flot contre flot avec la marée, ni montagne taillée pour le pied des géans, qui suspendait sa balustrade de neige d'étoile en étoile. Ici encore ni mousson qui roulait la cataracte du deluge enfermée dans un nuage, ni coup de tonnerre qui retentissait comme l'écroulement de l'univers à travers l'atmosphère.

Une vie monstrueuse ne faisait pas continuellement irruption au pied du passant, sous la forme colossale de l'éléphant, de l'hippopotame, du crocodile et du rhinocéros. Perdu au milieu de l'immensité, écrasé par le sentiment de la disproportion, le bramane avait divinisé la nature ; et pour traduire au regard ce pêle-mêle confus du monde et de l'humanité, il avait représenté Dieu sous les traits mélangés de l'homme et de l'animal.

Mais au bord de l'Ilyssus, le dernier né de la civilisation dominait la nature de toute la hauteur de son génie. Il la tenait, esclave caressante, endormie à ses genoux. La nature était vaincue. La force des forces était désormais l'humanité. L'antropomorphisme détrôna le panthéisme. Dieu dépouilla la figure du symbole pour revêtir exclusivement le type humain.

Il naquit, il vécut comme l'homme, dépensant heure par heure sa journée au jeu, au chant, à l'amour, au banquet. Il avait la première vertu de l'homme, la force et l'agilité. Il marchait sur le vent, il portait la montagne. Il était enfin l'homme en tout et pour tout, mais l'homme exagéré, amplifié dans le temps et dans l'espee. Il couvrait de l'ombre de son corps sept arpents, et sans être précisément éternel, la pensée de la Grèce ne pouvait encore concevoir l'éternité, il possédait cependant une certaine immortalité relative qui absorbait des siecles et des siecles dans la durée.

Il avait dressé son ciel sur l'Olympe, à quelques pas seulement de hauteur, pour toucher l'homme à chaque instant. Il parlait à l'homme dans l'ombre de la caverne. Il mêlait son sang au sang de l'homme. Il épousait la querelle de l'homme. Il lui communiquait son immortalité, sa rapidité, son invulnérabilité, l'apothéose de la stature. Il donnait à Oreste sept coudées. Il mettait la vitesse du javelot dans le pied d'Achille.

Epars et multiple, il était autant de fois un Dieu différent de nom et d'attribution qu'il y avait de peuples en Grèce et de provinces dans l'univers. L'un administrait le tonnerre, l'autre l'enfer, l'autre la mer, l'autre le soleil. Celui-ci était le dieu de cette tribu, celui-là de cette cité. Tous suivaient du haut des airs l'armée de leurs cliens, et ils luttaient ensemble, dieu contre dieu, déesse contre déesse. En un mot, la divinité d'Homere était la Grèce idéalisée, transportée à quelques pieds de terre sur une montagne. Dans ce fédéralisme céleste le Jupiter panhellénien exerçait exactement la même attribution d'unité que le conseil des amphictions dans l'alliance des républiques.

Dieu étant éminemment fini, tangible au regard, la Grèce développa surtout dans l'art la qualité distincte du visible, du fini ; la mesure ou pour mieux dire l'ordonnance. Elle introduisit le nombre et le mètre partout, non seulement dans la danse, qui est la pose du corps rythmée, non seulement dans la musique, qui est le son compté, mais encore dans la loi, dans la cité, dans la sculpture et l'architecture. Elle soumit la société tout entière à une nomenclature rigoureuse, ou le même chiffre reparaissait toujours.

Ce chiffre servait également à compter les dieux, les temps, les renommées, les tribus et les subdivisions de tribus. Il y avait neuf Muses, neuf poëtes lyriques parmi les hommes, neuf parmi les femmes. L'historien divisait son histoire en autant de chapitres qu'il y avait de Muses et de poëtes. Le chœur tragique ou comique était invariablement composé du même nombre de chanteurs rangés en cercle sur le théâtre.

Une géométrie savante embrassait jusqu'aux moindres replis de la civilisation. Tout était symétrique, pondéré. L'architecture avait ses canons ou ses mesures écrites aussi rigoureusement que dans une liturgie. La sculpture avait aussi ses canons mystérieusement cachés dans l'école des statuaires. La rue elle-même était réglée. Hippodamus de Millet écrivit le premier la mathématique sacrée de la voirie.

Dans une société ainsi cadencée, ainsi soumise à une immense prosodie, depuis la parole jusqu'à la pierre de la maison, l'éducation était une initiation à la symétrie, à la mesure. La Grèce enseignait exclusivement à l'enfance la gymnastique, qui était la science du rythme approprié à chaque mouvement du corps humain, et la musique qui était l'harmonie universelle des diverses connaissances dans l'esprit.

La gymnastique embrassait tous les exercices de la danse, de la lutte, de la marche, de la passion. Le guerrier devait déployer la grace des gestes qu'il avait appris au gymnase, jusque sous le coup de la mort, au milieu du champ de bataille. Lorsqu'un soldat avait vaillamment combattu, la Grèce disait qu'il avait bien dansé. Elle pliait à cette liturgie d'une pantomine réglée, les mouvemens les plus spontanés, les plus lyriques de la passion. Elle avait dans quelques-unes de ses villes des écoles de séduction, où elle enseignait aux jeunes filles les savantes langueurs de l'Ionie. Enfin, dans ses jeux publics, elle donnait un prix au baiser le plus mélodieusement donné.

La musique embrassait dans sa définition multiple tous les arts qui pouvaient tomber sous l'application de la proportion et de l'harmonie. Elle était en quelque sorte une préparation de l'esprit qui insinuait dans la sensation encore malléable et plastique de l'enfant le nombre de l'harmonie et le modelait insensiblement au sentiment de la justice et de la beauté. On appelait les chants des lois, comme s'il y avait entre la politique et la musique, dans les idées de l'antiquité, une mystérieuse synonymie. Orphée était le premier législateur de l'antique Hellade.

Ainsi, le chant et la danse formaient, sous le nom de chorée, l'éducation complète de la jeunesse. L'une perfectionnait l'esprit, l'autre le corps. Toute figure, disait Platon, qui exprime les bonnes qualités de l'âme et du corps, soit en elles-mêmes, soit dans leur image, est belle, et inspire la beauté.

Cette prédisposition musicale, mathématique, transpirait de l'âme grecque dans l'architecture. L'architecture était une succession de lignes simples et harmonieuses, renfermées dans les mêmes périodes, et ramenées dans les mêmes cadences. Elle répugnait à la complexité, à la multiplicité des combinaisons, elle limitait son génie à quelques mélodies invariables de formes qu'elles reproduisait invariablement sur les édifices. Le temple était en quelque sorte un hymne sacré que les rapsodes répétaient partout.

Il était composé d'un stylobate, d'un péristyle, d'un fronton et d'un entablement. Les pierres étaient scandées entre elles avec l'inflexible régularité de la poésie. Une métrique mystérieuse réglait le rapport du diametre et la hauteur de la colonne au chapiteau, du chapiteau à l'abaque. Il n'y avait nulle part un coup de ciseau qui échappât à l'harmonie préétablie de ces correspondances. L'inspiration de l'architecte était toujours modelée, calculée pour plaire à des âmes symétriques, adolescentes, paisibles, chargées d'un petit nombre de sentimens. Aucune ligne imprévue ou passionnée ne venait embarrasser le regard ou inquiéter l'imagination. Le temple, admirablement proportionné dans toutes ses parties, et baigné de lumière sur tous ses contours, flottait dans la limpidité de l'atmosphère, éblouissant de clarté et de simplicité.

Mais l'architecture n'était véritablement que la souche du génie athénien. La fleur de ce génie devait s'épanouir dans la sculpture. La sculpture réfléchissait merveilleusement la nature da la Grèce et de sa religion. La Grèce était, comme nous l'avons vu, morcelée et découpée en plusieurs Etats, et sa théologie divisée en plusieurs divinités individuelles, indépendantes, qui administraient chacun sa province de l'univers. Or, la statuaire, nécessairement restreinte dans son expression et dans sa matière, était la langue révélée d'avance pour exprimer des figures isolées et des épisodes limités à quelques figures. Elle avait le privilége exclusif de la représentation de la divinité. Les idoles étaient des statues. Les statues pouvaient seules justifier cette croyance des anciens, que le dieu invoqué assistait corporellement à la prière. Elles confirmaient dans les esprits ce dogme de la présence réelle de ces dieux.

La sculpture était aussi la résurrection par le marbre sur cette terre que la Grèce décernait à ses grands hommes et à ses héros. L'esprit d'analogie des Grecs devait d'autant mieux lui denner à personnifier les actes ou des noms immortels, qu'elle employait les matières les plus incorruptibles, les plus resplendissantes de l'idée d'immortalité. Elle était la beauté suprême, idéale, qui jugeait et ramenait à soi, comme à une mesure commune, tous les autres genres de beauté. Lorsque l'admiration publique voulait exalter quelque chef-d'œuvre de poésie, elle le comparait à une statue.

La sculpture, en effet, est l'âme grecque déroulée au regard et figurée dans toute sa candeur.

Aussi, à mesure qu'Athènes, plus plastique que religieuse, substitua partout l'art au culte, ou plutôt éleva l'art à la hauteur du culte, elle abandonna la statuaire chargée de différentes couleurs et de différentes étoffes, qui n'était qu'une imitation traditionnelle, une réminiscence liturgique des anciennes idoles. Elle s'attacha de plus en plus au marbre, qui revêt les formes d'une splendeur douce et voilée, les idéalise, les transfigure, et les montre comme à travers la vapeur aérienne d'une aube pleine de sérénité. Le marbre permettait seul, au spectateur, par son éclat uniforme, de suivre la ligne modelée de la statue dans ses harmonieuses flexions. Il dépouillait la vie de sa couleur pour n'en montrer que l'exemplaire divin moulé dans un pâle rayon.

Le Paros animé, inspiré par l'homme, immobile et calme par nature, ne comportait ni action, ni passion. Il se borna uniquement à formuler, dans la statue, une mélodie visible de lignes suaves mollement déployées et balancées en gestes et en contours. Il rayonna la paisible majesté de la beauté physique dans sa pure abstraction et dans sa pure essence. Il représenta, sous une lumineuse nudité, l'apothéose du corps humain.

La sculpture était la plus haute expression du génie voluptueux d'Athènes, enivré du baiser des Hétaïres. Elle célébrait cette forme extérieure de l'homme, si splendide que la Grèce en avait fait la révélation au regard de la divinité.

La civilisation hellénique n'était tout entère qu'une perpétuelle glorification de la beauté, de la grace, de la volupté, de la poésie matérielle du bonheur. Elle vivait radieusement assise, comme dans une longue panégyrie, au milieu des fleurs, des jeux, des flûtes, des danses, des chœurs, des hymnes et des soupirs d'amour. La tragédie même de ses crimes et de ses meurtres ne nous arrive à travers le temps, de vague en vague, que portée sur des échos de fetes au milieu des parfums. Harmodius tenait son poignard caché sous un bouquet de myrthe, comme un rêve de meurtre sous un sourire. Socrate attendait pour mourir le retour de la théorie, et le dernier soupirs du Christ athénien remontait à Dieu au bruit harmonieux des vagues du Pyrée. La justice ne versait pas le sang de peur de troubler sans doute, sur les traits du coupable, la paix de la physionomie. Elle lui versait la mort dans une potion de sommeil. Phocion n'était plus qu'un cadavre glacé par la ciguë. De jeunes Athéniens, qui revenaient à cheval d'une fête de nuit, couronnés de fleurs et accompagnés de hautbois, arrêtèrent leurs chevaux à la porte de l'homme de bien et y suspendirent leurs couronnes.

La beauté partout, la beauté jusque sous le linceul, était donc la passion, l'obsession d'Athènes. La Grèce voulait en voir continuellement resplendir l'image. Elle en provoquait, par toutes ses traditions et par toutes ses fêtes, la tentation dans les esprits. Elle promenait la belle Mnésarete, nue et les cheveux épars, au bord du flot, pour donner à la multitude une répétition de la naissance de Vénus.

Mais la beauté, pour la Grèce était toujours beauté musicale soumise à des conditions de rythme et de symétrie. Le rythme, dans la sculpture, était le type. Le type variait avec le personnage. Il y avait le type d'Hercule, d'Apollon, de Jupiter, de Pallas, de Bacchus, de Silène, de Faune, des deux ou trois Vénus, et enfin de tous les héros, de tous les poëtes. Le type, une fois fixé, était inviolable au sculpteur.

La sculpture était la forme souveraine de l'art qui éveillait dans les âmes la plus profonde sympathie. La peinture n'en était que l'humble desservante, confinée à la porte de la religion. Elle répétait timidement, le pinceau à la main, la beauté purement plastique de la statue. Destitué du droit de représenter dans le temple la Divinité, elle marcha le front bas sur le pas de la sculpture. Elle servit d'abord à enluminer le bas-relief, et plus tard elle devint, par économie de main-d'œuvre, une contrefaçon du bas-relief par la couleur. La statuaire avait déjà créé ses chefs-d'œuvres qu'elle balbutiait encore ses premières inventions.

Le frère de Phidias, Panœnus n'avait pu donner aucune expression aux combattants dans son tableau de la bataille de Marathon. Polignote, quelques années après, accomplit toute une révolution dans la peinture uniquement pour avoir entr'ouvert la bouche des personnages. Apollodore compléta Polignote en inventant l'ombre, c'est-à-dire la science toute entière du modelé. Parrhasius poursuivit le progrès par la netteté qu'il sut donner à la ligne du contour. Et enfin Xeuxis, pour montrer le peu d'importance que la Grèce attachait à la couleur, conquit l'immortalité à ses tableaux, quoiqu'ils fussent presque tous mochromes. La peinture s'est développée lentement, subsidiairement, et n'a atteint sa dernière formule chez Apelle, qu'au moment où le génie de l'art allait s'éteindre avec Alexandre.

La Grèce, cette gracieuse adolescence de l'histoire, avait donc surtout dans l'art, la préoccupation du nombre de la mesure, ou, comme elle disait elle-même, de la musique, pour embrasser d'un seul mot cette idée. Elle porta naturellement dans la poésie cette passion de la symétrie.

La tragédie était la forme religieuse de la poésie. Elle était, comme la sculpture, la religion du dehors. Le poëte adressait solennellement, avant la représentation, une prière aux Muses, et le prêtre brûlait les parfums du styrax dans l'orchestre. L'action déroulait sa mystérieuse péripétie au-delà de l'humanité dans les profondeurs du destin. Elle était jouée par des acteurs dépouillés, pour plus d'illusion, des formes de l'humanité. Un héros était la victime, un dieu était le bourreau. L'intérêt reposait dans la grandeur de la tête qui était frappée et de la main qui frappait. Le pathétique jaillissait du choc de ces idées. La tragédie ne cherchait pas à remuer dans le cœur de l'homme une passion à sa portée, endormie dans sa conscience. Elle voulait simplement rappeler la fatalité qui pesait dès l'origine sur sa destinée. Elle était la dernière voix mourante de la théologie, qui lui montrait la Divinité comme une puissance acharnée à mesurer sa force à notre misère. Le théâtre était un cours dramatique de morale religieuse en action, un dialogue frémissant de l'âme humaine avec ce fatum mystérieux qui porte dans ses mains notre destinée. Et à chaque entr'acte le Chœur venait signifier au spectateur, par le cratère du masque, comme par l'antre d'un oracle, la réponse du dieu terrible à la tremblante demande de la conscience.

La Grèce soumettait à sa métrique jusqu'à la douleur. La tragédie avait aussi ses divisions, ses périodes. Les actes et les chœurs étaient comptés et pondérés, comme les césures et les chants, à intervalles égaux dans l'action. Car nous ne saurions trop insister sur cette idée, le génie de la Grèce était surtout le génie du nombre, le génie du rythme qui délimite, qui classe, qui ordonne, qui caractérise le fini. Aussi, dans le court espace de quelques siècles, il développa immensément la science du nombre, de l'étendue. Il perfectionna l'arithmétique et la géométrie, enfouies et inertes dans les catacombes des sanctuaires d'Egypte. Il découvrit une seconde fois ces instrumens abstraits de la royauté intellectuelle de l'homme sur la nature. Dans le premier enivrement de cette conquête, il alla jusqu'à placer le chiffre sur l'autel, de la main de Pythagore. Enfin, il porta le nombre jusque dans le raisonnement. Il inventa le syllogisme.

Telle fut la collaboration du peuple grec à la propagande du progrès. Jeté en quelque sorte dans l'Eden de la pensée, limité de tous côtés, dégagé du panthéisme confus de la nature, il dégagea à son tour l'esprit humain. Il fit à tout jamais la part du fini, sans laquelle il ne peut y avoir, dans l'art, de proportion. Il produisit ainsi les éléments de la beauté. Il créa la sculpture, la céramique, la peinture, l'ode, la comédie, la danse, la musique, et lorsqu'il les eut créés, il jeta sur sa trirème les moules divin, les exemplaires impérissables du beau, et il alla les porter au bruit harmonieux des rames à toutes les rives de la Méditerranée. Et quand il les eut mis en dépôt aussi loin que le vent soufflait dans sa voile, dans les îles, dans les cités de l'Afrique et de l'Europe, il sentit que son œuvre était finie, que son heure était venue. Comme le palmier épanoui dans sa gloire, il avait tendu sa coupe au soleil. Une brise avait cueilli en passant la semence féconde pour la répandre dans l'espace. Et maintenant que sa vie avait passé ailleurs, il mourait. Il portait la peine de la solitude. Il n'avait jamais voulu entrer en communauté politique avec les autres nations. L'étranger, pour lui, était toujours le barbare. Il ne consentait pas à ouvrir l'hospitalité de la cité au peuple qu'il avait vaincu. Il ne connaissait d'autre relation internationale que la servitude. Il ressemblait au colon inexpérimenté des premiers âges qui abattait inexorablement toutes les arbres de la forêt ; il créait autourde luis le désert. Il ne sut faire ni une puiseance, ni une famille de toutes les races diverses, éparses dans l'enceinte des mêmes frontières. Il ne put atteindre sur son propre sol à l'unité, pour réaliser sans cesse, au-delà de ses limites, une plus puissante unité.

Et lorsqu'Alexandre, l'héritier universel de l'âme grecque, condensée et bouillonnante en lui, voulut, par l'irrésistible entraînement de la vie toujours sollicitée au dehors, avancer, rayonner dans l'espace, il chercha vainement la route du destin ; il marcha vers l'Orient au rebours du soleil. Il erra sur les bords de l'Indus, traînant sur ses pas la poésie et la philosophie grecques, sans trouver un lambeau du continent à convertir, à civiliser par l'épée. Il frappa avec une aveugle fureur des armées et des armées. Et le soir, après le combat, il revenait seul dans sa tente lire un chant de l'Iliade. Il comprit alors qu'il s'était trompé de chemin, qu'il avait marché en sens inverse de la civilisation. Il revint tristement sur ses pas, les mains chargées d'inutiles victoires. L'impuissance de la Grèce retomba sur son cœur en un flot de mélancolie. Il sentit d'avance comme une prophétie lugubre du mensonge de sa destinée. Il avait cru un instant tenir le monde parce qu'il l'avait traversé dans un éclair, et le monde lui échappait, il n'avait conquis que le vide à force de batailles. Il se réfugia contre l'obsession de cette pensée, dans son apothéose. Et fatigué de l'ivresse de la gloire, il se toûrna avec désespoir vers la volupté. Il expira la coupe à la main sur la pourpre de Babylone. Et en mourant, comme la civilisation de la beauté sensuelle devait mourir, dans une orgie, il entrevit ses funérailles derrière son cercueil. Et, en effet le monde grec entrait déjà dans son agonie.

EUGÈNE PELLETAN.

(A CONTINUER.)

TRIBUNAUX.

POLICE CORRECTIONNELLE.

UN COMMISSAIRE DE POLICE CONDUIT AU POSTE PAR UN COCHER.

Notre époque tourne au paradoxe d'une façon extravagante. Depuis qu'un philosophe de l'école du non sens a déclaré que le contraire d'une vérité était toujours une vérité, et paradoxe a monté sans cesse, et voilà qu'aujourd'hui de l'idé il passe au fait ; les races futures croiront-elles qu'un cocher de remise, réprimandé par un commissaire de police, a conduit ce magistrat au poste dans l'intention de lui faire passer la nuit au violon ? J'aime à croire qu'elles douteront de notre loyauté d'historien, nous les Froissart du délit et de la contravention. Cependant il ne faudrait jurer de rien ; au train dont toutes choses vont, il serait fort possible qu'à

nos neveux la chose semblât toute naturelle, et qu'ils ne s'étonnassent que de la condamnation prononcée contre le cocher par le tribunal correctionnel. Bah! nous verrons bien, ou plutôt nous ne verrons pas: ma foi tant mieux?

Quoiqu'il en soit, l'histoire mérite d'être racontée en détail, et la voici:

Il était minuit moins douze minutes; un commissaire de police, qui revenait de son service du théâtre, entend sur le boulevart Montmartre une discussion fort vive entre un cocher de remise et deux dames. Celles-ci se récriaient sur la demande exagérée de celui-là, qui exigeait 2 fr. 50 c. pour une simple course.—Il n'est pas minuit, objectaient-elles.—Il est plus de minuit, répondait le cocher. Enfin les dames, de discussion lasses, se décidaient à regagner à pied leur domicile.

Le commissaire de police, qui avait légèrement hâté le pas, arrive enfin. Les dames n'étaient plus là. L'autorité est comme la justice divine, elle arrive quelquefois trop tard, mais elle arrive toujours.

—Une voiture! notre bourgeois, une voiture! s'écrie le cocher.

—Je suis commissaire de police; si j'étais arrivé une seconde plus tôt, je vous aurais bien forcé de prendre ces dames au prix du tarif, car il n'est pas minuit.

—Pas ménuit; je vous dis qu'il est ménuit passé.

—Il n'est que onze heures quarante-huit minutes.

—Est-ce que vous n'allez pas me lâcher, vous? C'est-il parce que vous êtes décoré? Ah bien! je m'en moque pas mal de votre décoration. Je suis un ancien militaire, j'ai servi, moi. Ça m'est bien égal un commissaire de police, à moi.

—Le commissaire de police exhibe ses insignes et somme le cocher de lui remettre son numéro: refus. Le magistrat monte dans le cabriolet, déclarant qu'il ne descendra qu'avec le numéro. Le cocher finit par s'exécuter; le commissaire de police veut descendre.

—De quoi! de quoi! s'écrie l'automédon de remise, et ma course?

—Votre course!

—Oui, ma course, ou rendez mon numéro; je veux pas être mis à pied, moi, pour vos beaux yeux. Allons! allons! mon numéro ou ma course, sinon je vous conduis au poste.

—Au poste! vous, moi!

—Au poste, moi, vous. Tiens, pourquoi pas? Vous coucherez au violon.

—Eh bien! conduisez-moi au poste.

—Tiens! je crois bien. Allons, Cocotte, du train!

Et il fouette sa jument en murmurant avec satisfaction: Il est bien temps que le tour des commissaires arrive, ils en ont fait assez mener *euces*.

Le lecteur devine le reste.

Le tribunal a condamné le cocher pour outrages par gestes et menaces envers un magistrat dans l'exercice de ses fonctions à un mois de prison.

LA MINERVE.

Mardi Matin, 18 Mai 1852.

LE BOURBONNAIS.—Le révérend M. C. Chiniquy vient d'adresser une lettre aux *Mélanges Religieux* dans laquelle il déclare que les Canadiens ont bien mal compris sa pensée s'ils ont cru qu'il était favorable à l'émigration. En parlant des facilités de s'établir au Bourbonnais, il ne voulait pas dire que £60 suffisaient à un père de famille pour se mettre en possession d'une terre et être à l'aise, mais il parlait d'un jeune homme.

Pour notre part, nous n'avons jamais accusé, ni soupçonné M. Chiniquy de mauvaises intentions ou de vouloir tromper ses compatriotes, mais nous regrettons que sa pensée n'ait pas été mieux comprise, et dire que sa lettre du mois d'aout dernier a fait un tort irréparable à beaucoup de familles canadiennes, ce n'est pas accuser ses intentions, mais c'est rapporter un fait qui est maintenant trop bien prouvé. M. Chiniquy en appelait aux gens forcés par les circonstances ou décidés à émigrer quand même, leur indiquant les Illinois comme lieu de ralliement; jusque là c'est très-bien, mais la peinture qu'il en fesait a été trouvée si belle, si enchanteresse qu'un nombre immense d'habitants comparativement aisés ont sacrifié leurs terres et tous leurs biens pour se rendre à Chicago, et nous regrettons d'apprendre qu'il y en'a encore qui se disposent à le faire. C'est là le mauvais côté de la lettre. Nous voulons bien croire que M. Chiniquy n'avait pas prévu qu'il serait ainsi interprété, et nous sommes heureux d'avoir ici sa propre autorité pour rectifier cette fausse impression. Il déplore l'émigration autant que qui que ce soit, ainsi que le malheureux sort des émigrés.

"Je ne comprends pas encore, dit-il, comment je perdrais l'estime de mes compatriotes, en me dévouant au salut de ceux d'entre eux qui sont les plus abandonnés et les plus dignes de compassion, puisqu'ils sont privés du bonheur de vivre dans leur patrie."

Nous savons bien que M. Chiniquy ne cherche pas l'estime des hommes, comme il nous le dit dans sa lettre, et qu'il ne se laisse pas arrêter par leurs faux jugements, mais nous serions fâché de croire que ce monsieur a mérité de perdre l'estime de ses compatriotes qui ont été témoins de ses travaux immenses et fructueux. A Dieu ne plaise que M. Chiniquy ait jamais besoin d'excuse auprès de ses compatriotes pour se dévouer au salut de ceux qui sont les plus abandonnés et les plus dignes de compassion! Tout le monde doit admirer un pareil dévouement, toute la différence d'opinion est sur la convenance et l'à propos de faire du bruit et de l'éclat au sujet de ces terres nouvelles que les Américains n'ont pas cru devoir défricher, et qu'ils abandonnent volontiers aux Canadiens.

Le *Journal de Québec* du 15 publie une lettre qu'un M. Ross de la Grande Baie adressa à son épouse de Chicago, en date du 15 du mois passé. Les renseignements qu'il donne sont en substance les mêmes que ceux contenus dans la lettre de nos 50 victimes. Il avait été cruellement trompé par l'inexactitude et l'exagération des rapports publiés sur les journaux. "J'y ai vu, dit-il, et éprouvé plus de misères dans le court espace de temps que j'y ai séjourné, que je n'en avais vu ni éprouvé de pareille en aucune place du Canada." Il s'en revient en Canada, et conseille à tous les Canadiens de ne pas l'abandonner.

LES BANQUES FAVORISEES.—La *Gazette de Montréal* s'est avisée ces jours derniers de prendre certaines banques sous sa protection, et de réclamer pour elles le privilège de recevoir en dépôt les deniers du gouvernement. Elle accusait en même temps le ministère, et c'était là son plaisir, de favoriser injustement la banque du Haut-Canada en la fesant dépositaire des deniers publics.

Le journal *Le Pays* se fait de suite le fidèle écho de la *Gazette* et se récrie avec indignation contre, "Ce favoritisme ministériel au détriment des institutions monétaires qui pourvoient aux besoins du commerce." Il se demande si l'administration actuelle suit en cela la même ligne de conduite que la précédente; puis il ajoute: "ses amis voudraient-ils bien lui rendre le service de ne point laisser planer ce soupçon sur son compte en cette matière; ils lui rendraient un service réel, s'ils déclaraient qu'elle a changé le système pernicieux et immoral que suivaient les ci-devant ministres."

Nous sommes heureux de pouvoir dire que la présente administration nous semble suivre la même ligne de conduite que la précédente en cette matière. Les banques en faveur desquelles on réclame aujourd'hui avaient autrefois les comptes du gouvernement, mais elles y attachaient si peu d'importance que l'administration précédente fut obligée à regret de les transporter à la Banque du Haut-Canada. C'est pour cela qu'on accuse maintenant le gouvernement de favoritisme! Si les autres institutions avaient droit de réclamer, c'était au temps où le gouvernement transportait ses affaires à cette banque qu'ils appellent aujourd'hui favorisée. Au contraire, elles paraissaient alors pour une raison ou pour une autre, plus qu'indifférentes à ce genre d'affaires. Elles avaient même l'air de manquer de confiance.

Nous croyons que l'extrait suivant de la *Gazette* de Québec, en réponse à la *Gazette* de Montréal, répondra d'une manière satisfaisante à tous ceux qui se sont occupés de cette question. La traduction est du *Canadien*:—

"Le *Montreal Gazette* résume toute la controverse dans les trois faits suivants, savoir:

1o. La Banque du Haut-Canada a-t-elle jamais fait un prêt du gouvernement:

2o. La Banque de Montréal et celle de l'Amérique Britannique du Nord, ou se tenaient ci-devant les comptes, ont-elles jamais refusé de prêt, ou aucune facilité que le gouvernement pouvait demander!

3o. Et le gouvernement n'était-il pas "*parfaitement satisfait*" (les italiques sont de l'interrogateur et non de nous) "des procédés de ces banques, pendant qu'elles tenaient les comptes du gouvernement?" (Voyez le *Montreal Gazette* du 11.)

Les interpellations sont certainement à la question, et sont d'une vérité *hardie*, ainsi qu'on le verra par les réponses que nous leur donnons.

Voici ces réponses:

A la première.—La Banque du Haut-Canada fit un prêt au gouvernement lorsque la Banque de l'Amérique Britannique du Nord et la Banque de Motréal avaient refusé de lui en faire un. Le prêt fut fait promptement et sans conditions, sur nulle autre chose que la foi du gouvernement, et excédait le montant réuni de celui demandé séparément aux deux banques ci-dessus nommées, et par elles *refusé;* et le *double du montant demandé* fut offert pour l'avenir, pour les fins légitimes du gouvernement, quand il en serait besoin et en tels montants qu'on le désirerait.

A la seconde question nous répondrons, que les dites banques "ont refusé" de faire de tels "prêts," et les "facilités," que le gouvernement était raisonnablement en droit de leur "demander." Notre réponse est simple et explicite et nous défions qu'on puisse nous contredire.

A la troisième question, nous repondrons que le gouvernement *n'était* pas parfaitement satisfait ou même satisfait du tout des banques qui se plaignent maintenant, "pendant qu'elles tenaient ses comptes," ainsi que les dites banques le savent bien, en ayant plus d'un témoignage. . . . . .

La Banque du Haut-Canada a donc, et a toujours eu, une pleine et entière confiance dans les ressources et la prospospérité du pays. Ses administrateurs savaient apprécier les circonstances du pays, et ayant une confiance généreuse dans le peuple, croyaient que son industrie et sa persévérance créeraient un pouvoir et une richesse nationale, et que son honneur maintiendrait la foi publique du Canada, et la valeur des garanties provinciales tant sur notre marché que sur tous les marchés du monde civilisé. Et lorsque des directeurs de banques à Montréal refusaient mesquinement de secourir le gouvernement en lui donnant sur le revenu croissant de légères facilités pour le mettre probablement en état de faire face aux exigences du crédit public à Londres, au moment exactement fixé—et il n'est pas nécessaire de dire combien il est avantageux pour le crédit de rencontrer des engagements de cette espèce à l'heure fixée plutôt qu'après—lorsque ces messieurs donnaient leur aide au pays et au gouvernement en signant des manifestes pour l'annexion, et en disant aux Baring et aux Rosthchild, etc., que les garanties provinciales, y compris leurs propres fonds de banque, étaient sans valeur, et que le pays était dans l'état d'un vaisseau prêt à couler et sombrant, et tirant ses canons de détresse, et implorant n'importe quelle voile ou pavillon étranger de venir sauver l'équipage, alors la "banque favorite," ainsi qu'on l'appelle, vint bravement au secours dans cet esprit de confiance généreuse.

Nous regrettons que l'espace nous manque pour donner tout l'article de notre confrère; mais ce que nous en donnons, suffira pour mettre nos lecteurs au fait de la question.

Ses réponses, comme on le voit, sont précises, sans équivoque ou réserve mentale, et nous croyons que l'intérêt des banques en question eût été bien mieux consulté si des amis indiscrets avaient gardé le silence sur une transaction dans laquelle le gouvernement n'a fait que ce qu'aurait fait tout particulier dans des circonstances analogues."

LA RECIPROCITE' DE COMMERCE.—La chambre de commerce de New-York a fait rapport en faveur de la réciprocité de commerce avec le Canada. Nous pensons que les avocats de cette mesure augmentent en nombre tous les jours, mais tout le progrès se borne là, et le congrès n'avance à rien.

Un journal d'Oswego le *Commercial Times*, traitait la question d'une manière nouvelle ces jours derniers. "Le changement récent dans le cabinet anglais, dit-il, donne un nouvel aspect à ce sujet, et présente des considérations d'une haute importance pour les intérêts commerciaux et agricoles de ce pays. Le ministère qui a aboli les lois anglaises sur les céréales, et tous les droits différentiels en faveur des produits coloniaux, et qui a adopté et soutenu, pendant une série d'années, une politique commerciale libérale, a été remplacé par une administration composée de sévères protectionnistes. Le compte de Derby, le chef, a exposé la politique commerciale du nouveau ministère dans un long discours dans la chambre des lords, le 27 février. Il s'est déclaré en faveur de l'imposition des droits sur l'importation des céréales et de produits agricoles venant en compétition avec ceux de la Grande-Bretagne. Il ne désirait pas mettre sa politique à effet, avec le présent parlement, mais exprimer la plus entière confiance dans un appel au pays au moyen d'une nouvelle élection. Qu'un tel appel soit heureux ou non pour le rétablissement de la politique de restriction de la Grande-Bretagne, on ne peut douter de l'adoption, sous le présent ordre de choses, de mesures différentielles donnant aux produits Canadiens un avantage sur ceux des Etats-Unis. Un retour à l'ancienne politique de taxer la fleur et les grains étrangers et d'admettre en franchise de droit la fleur et les grains des colonies, entrainera la grande masse de nos produits de l'Ouest sur le marché par la voie du St.-Laurent. Une telle mesure avec la libre navigation du fleuve produirait ce résultat. Nous avons eu une épreuve de ce système quand les taux du fret et des assurances de Montréal et Québec à Liverpool étaient plus que trois fois aussi élevés que ceux exigés de nos ports sur l'Atlantique. L'ancien droit différentiel, avec la réduction des taux sur l'Atlantique, au niveau de ceux de New-York, en conséquence de la compétition qui suivait nécessairement la libre navigation du fleuve, donnerait une prépondérance décidée en faveur du St.-Laurent et au détriment de nos canaux et de nos railroads, avec leurs transbordements nombreux. Comme affaire politique chez les Canadiens, il est certain que la navigation du fleuve sera rendue libre, quoi qu'il arrive. La fleur des Etats-Unis, comme autrefois, recevra la marque canadienne et entrera sur le marché anglais comme fleur coloniale, et le surplus de notre blé, pour un grand montant, sera moulu en Canada au lieu de l'être de ce côté de la ligne.

"Sous cet état de choses, le Canada ne désirerait plus une réciprocité de commerce avec nous, mais il retirerait la proposition qu'il nous fait depuis cinq ans. Il achèterait où il vendrait ses manufactures, sur les marchés de la Grande-Bretagne, au lieu d'aller sur ceux des Etats-Unis. Québec situé à l'entrée du grand débouché naturel, qui en cède à peine au Mississipi en importance, deviendrait bientôt rival de New-York comme entrepôt de commerce du continent de l'Amérique du Nord. La réciprocité devient une question Américaine, demandant une prompte action de la part du congrès pour éviter une calamité sérieuse pour les intérêts Américains, maintenant menacés par le changement de politique et de législation de la Grande-Bretagne. Nous avons un grand intérêt en cela, et nous ne le sauverons que par l'action prompte et énergique du congrès, en fesant disparaître les restrictions commerciales, et en adoptant une politique sage et libérale dans nos relations avec les colonies."

Le *Boston Saturday Evening Gazette* dit que depuis quelques semaines un grand nombre de marchands Canadiens sont allés dans cette cité pour y faire des achats du printemps. Il ajoute que jamais on n'avait vu autant de commerçants des colonies que durant les derniers trente jours. Jusqu'à vingt-quatre Canadiens se sont trouvés ensemble dans une maison de commerce de Boston en même temps. Quelques uns des acheteurs payent argent comptant. Les établissements manufacturiers de la Nouvelle-Angleterre espèrent beaucoup d'encouragement par la suite de la part des Canadas et des provinces d'en bas.

HINCKS *vs* VANSITTART.—On lit dans le *Globe* que M. Vansittart, l'accusé dans cette cause, a été acquitté *pro formâ*, en conséquence d'un défaut découvert dans la forme de l'action, par ces ingénieux messieurs qu'on nomme avocats. C'est une affaire très-commode qu'un défaut dans une action; elle vient ensuite de la manœuvre de cet autre avocat, qui avait deux manières de lire une loi des élections. Il paraît qu'il n'y avait pas d'affirmation distincte dans l'action, que le libelle concernait nécessairement l'hon. M. F. Hincks, mais seulement que la *partie diffamatoire* établie dans l'action concernait l'hon. M. F. Hincks, et aussi qu'il n'y avait pas non plus d'affirmation que l'hon. F. Hincks était membre du conseil exécutif. C'est ce que dit le *Western Progress*. D'après son rapport, il paraît que les erreurs et les omissions n'étaient pas importantes, et étaient inutiles dans la décision de la cause. Elles étaient cependant assez importantes, dans l'opinion du juge pour le justifier d'enjoindre au jury de déclarer M. Vansittart *non coupable*. Il serait important d'avoir tous les documents en cette cause pour les publier au long. Le *Progress* dit que M. Vansittart n'affirma pas la vérité des accusations contre M. Hincks, bien qu'il eut la permission de prouver, s'il le pouvait; tandis que le *Spectator* dit que l'action n'affirme pas qu'elles sont fausses. Il est nécessaire d'éclaircir ces points. Nous regrettons beaucoup que les fins de la justice aient été éludées par la subtilité d'un avocat. Si M. Vansittart a publié ces documents sachant qu'ils sont forgés, nous ne connaissons pas de châtiment trop sévère pour lui, s'il ne l'a pas fait, il aurait dû tâcher de laver son nom d'une pareille imputation. Nous devons dire que le choix d'un pareil moyen de fuir l'enquête, parle fortement contre lui.

"M. John Wilson occupait pour la couronne, et M. John Hillyard Cameron pour le défendeur.

CANAL DU SAUT STE MARIE.—Il sera prochainement présenté au congrès un bill à l'effet de pourvoir à la construction d'un grand canal au Saut Ste Marie; les travaux devront s'exécuter sous la direction du secrétaire du département de la guerre, et seront donnés à l'entreprise, en totalité ou en partie, à l'enchère. Ce canal aura cent pieds de largeur à sa surface, 75 pieds au fond, et aura 12 pieds de profondeur.

Nous sommes contents d'informer nos lecteurs, dit un journal du Haut-Canada, *the Essex Advocate*, que les droits auxquels sont soumis les fers en passant par le Saint Laurent et le canal Welland ont été cette saison réduits comme suit, par ordre du gouvernement: de 1s 6d à 1s par tonne pour les fers de railroad, le fer en saumon, le *scrap* et les fontes brisées, et de 2s 3d à 1s 6d pour les fontes, clous, chevilles, et autres fers non désignés d'une manière spéciale. La taxe sur les émigrés a aussi été diminuée de 7s 6d, à 5s. Le même journal ajoute: "Ces réductions seront d'un grand avantage pour le Canada occidental; elles affecteront beaucoup son commerce, dans un sens favorable, et donneront plus d'encouragement à l'immigration. Ces changements utiles, et d'autres semblables, sitôt effectués par le ministère actuel, font voir qu'il est composé d'hommes d'affaires et qu'il désire travailler pour le bien public."

CHEMIN DE FER DE BUFFALO ET DE BRANTFORD.—Les citoyens de Buffalo s'occupent sérieusement du projet de construire leur section de cette route. Ils ont été appelés à se prononcer formellement sur la proposition d'accorder l'aide de la ville en faveur de l'entreprise, et l'élection qui vient d'y avoir lieu fait voir qu'ils ont approuvé cette mesure à la presque unanimité, puisque l'état des votes a présenté 4,300 *oui* et seulement 36 *non*. "Nos voisins du Canada, dit un journal de *Buffalo*, ont lieu d'être contents de ce résultat encourageant, et qui prouve que la ville a confiance dans leur capacité et dans leur intention de compléter le chemin projeté, et démontre que nos hommes d'affaires désirent favoriser le commerce et les relations entre les provinces et les Etats-Unis. On peut maintenant considérer la communication directe entre Buffalo et le Détroit, par la voie la plus courte possible, comme assurée, ainsi que, par conséquent, la rétention de la grande circulation de l'est à l'ouest par sa route naturelle. Et puis, les bénéfices qui doivent en provenir pour notre ville commenceront en toute probabilité à se réaliser dans le courant d'une année. On dit que les chars seront mis en activité entre Buffalo et Dunville, distance de 35 milles, d'ici au premier novembre prochain. En ce cas, nos citoyens auront, l'hiver prochain, l'occasion de jouir de l'avantage de voir un riche marché s'ouvrir à leur commerce local."

CHEMIN DE FER DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE ET DE L'EUROPE.—La législature de Massachusetts parait disposée à favoriser cette grande entreprise. Le sénat s'est décidé à revenir sur son vote de rejet du bill par lequel le crédit de l'Etat devait être accordé en aide du projet jusqu'au montant d'une certaine somme et à des conditions de garantie pour le remboursement. C'est à l'Etat du Maine et aux deux provinces anglaises le plus intéressées à ce projet qu'il appartient principalement de pourvoir aux moyens de le mettre à effet. Il ne parait pas qu'on ait encore eu, chez nos voisins de l'Union américaine, suivant un journal de Boston, la certitude de former un fonds assez considérable pour accomplir d'aussi grands travaux de la manière qu'on le désir. Les ressources des provinces ne permettent pas jusqu'à présent d'espérer avec assurance qu'elles puissent suffire à leur part sans le secours de la métropole; mais il n'est pas douteux, ajoute cette feuille, que si l'entreprise est jugée avantageuse par les personnes les plus compétentes, et les plus dignes de fixer l'opinion à cet égard, il ne soit du devoir et de l'intérêt du peuple de Massachusetts d'y contribuer dans une proportion raisonnable. Que ce projet, s'il peut s'accomplir, ne peut être avantageux à l'Etat du Maine sans l'être aussi, indirectement, à l'Etat de Massachusetts. Le bill soumis actuellement à sa législature porte que l'aide de l'Etat sera accordée en faveur de l'entreprise en mettant son crédit à contribution jusqu'à concurrence d'une portion des capitaux nécessaires, à la condition qu'il sera auparavant réalisé une forte somme, sur laquelle l'Etat aura garantie pour s'indemniser de toute perte qui pourrait survenir par suite de son engagement. On parait croire à Boston que l'époque actuelle est plus favorable pour se procurer les moyens nécessaires qu'aucune de celles qui l'ont précédée.

Un comité spécial de la législature de Massachusetts a recommandé qu'il fut voté une somme de $500,000 en aide des travaux projetés.

MOUVEMENT DES TROUPES.—Une compagnie de l'artillerie royale, commandée par le capitaine Stace, est arrivée à Québec venant de Kingston.

Parce qu'on a signalé la reproduction sans autorisation d'une annonce dans laquelle il se trouve une erreur de chiffre, erreur qui provenait, comme il a été dit, d'un paragraphe des *Mélanges*, le très respectable éditeur du journal qui a succédé à l'*Avenir* nous accuse d'être *petit* et d'entretenir de la *jalousie* contre son établissement. Certes, il y a lieu vraiment d'etre jaloux!

Et de quoi donc pourrait-on être jaloux? de sa *prospérité*? de sa liste d'abonnés qui va en diminuant, et qui n'a jamais été à un tiers des autres journaux de Montréal? Est-ce de ses *nombreuses* annonces, publiées pour la plus part contre la volonté des gens et à vil prix? On n'entretient jamais de jalousie contre les *gâte-métiers*, parce que leur existence n'est que de courte durée! Le masque du charlatanisme s'use vite, et tombe de lui-même.

Si nos petits saints dans leur zèle pour la religion tenaient tant à faire connaître la cérémonie qui a eu lieu dimanche, que ne l'annonçaient-ils par un paragraphe, au lieu de reproduire une annonce dans laquelle ils savaient qu'il existait une erreur de chiffre, et au bas de laquelle il se trouvait un nom "*si petit* dans tous les genres," comme ils le disent?

Quant à l'accusation que la *Minerve* se fait payer pour les annonces des sociétés de bienfaisance, elle est odieuse, car ces individus savent le contraire. Que l'on visite les archives de ces sociétés, voir même celles de l'Institut Canadien, pour lequel la *Minerve* a publié toutes les annonces *qui lui ont été adressées*, et cela sans rien exiger, pas même l'abonnement au journal.

Statuts révisés.—Le dernier numéro du *St. John Chronicle* contient la note suivante sur les travaux de MM. W. Young, Ritchie, McCully et Widden:—

"La manière dont l'important travail de réviser les lois de la Nouvelle-Ecosse a été exécuté, fait un grand honneur aux savants et industrieux commissaires qui ont été chargés d'accomplir cette tâche, et sera d'un avantage incalculable pour cette province. Nous espérons que nos commissaires qui seront bientôt nommés mériteront un semblable tribut de louange quand leur travaux seront terminés.

Feargus O-Connor à New-York.—Le *Post* rapporte que ce personnage, qui parait atteint d'aliénation mentale, ou de monomanie, étant entré dans un magasin à New-York, il s'approcha d'une jeune fille qui s'y trouvait parmi les acheteurs, et lui ayant mis la main sous le menton en signe de caresse, lui demanda comment elle aimerait des moustaches? Il fut aussitôt éconduit, mais il retourna à la même maison quelque temps après; cependant il ne parait pas qu'il ait tenté de renouveler ses étranges espiègleries. On dit que quand il est parti d'Angleterre, ses amis n'en savaient rien et qu'ils se proposent d'aller à sa recherche.

Un fourbe chatié.—Un individu qui se faisait passer pour le Dr. Charles Haynes, visita dernièrement une ville du Kentucky, et se trouvant épris de la beauté d'une jeune demoiselle de l'endroit, l'obtint en mariage, quoiqu'il n'eut fait sa connaissance que depuis une dizaine de jours, et qu'il fut avant ce temps parfaitement étranger aux amis comme à la famille de la jeune fille. Cependant on ne tarda pas à apprendre, après des recherches faites trop tard, qu'il était un imposteur et qu'il avait déjà trois femmes! Il fut bientôt arrêté et traduit devant les tribunaux, où il fut trouvé coupable et condamné au pénitentiaire pour cinq ans et six mois. On se servit du télégraphe pour arrêter Haynes et pour assigner les principaux témoins, et toutes ses assertions plus ou moins louches, tendant à faire remettre le procès, furent détruites au moyen de dépêches télégraphiques, ainsi que l'assure le *New-York Commercial Advertiser*.

Le premier lundi de ce mois, M. Sévère Dumoulin, des Trois-Rivières, a été admis à la profession d'avocat, après avoir subi son examen devant les examinateurs de la section du barreau du district des Trois-Rivières.

C'est par erreur, dit la *Sherbrooke Gazette*, que les journaux ont annoncé que l'on avait trouvé le corps de McKenzie, l'individu qu'on suppose avoir été tué récemment.

Orégon.—Portland contient 20,000 habitants, et possède quatre journaux hebdomadaires, outre une revue.

Panorama.—Nous avons assisté à la représentation du Palais de Cristal; jamais nous n'avons passé une soirée plus agréable; le tout y est monté sur une grande échelle, et la partie qui concerne le Canada y est reproduite d'une manière intéressante. Jamais panorama n'a offert plus d'intérêt aux citoyens de Montréal et au Canada en général. M. Labelle, organiste, touchait un piano harmonium, et jouait, à mesure que les différentes scènes se déroulaient aux yeux de l'assemblée, l'air national de chacune des nations représentées.

Signor Blitz.—Nous ne devons pas oublier de dire un mot du célèbre Ventriloque Signor Blitz qui a commencé à donner ses soirées, samedi dernier, dans la Salle des Odd Fellows, en présence d'une foule de spectateurs qui sont sortis émerveillés de son savoir faire. Nous invitons ceux qui aiment à rire à y assister. Ses soirées auront lieu toute cette semaine.

La bénédiction solennelle de la cloche du Bon Pasteur, dimanche après les vêpres, a été une cérémonie splendide. Il y avait une réunion considérable de personnes bienfesantes et de distinction. Son Honneur le Maire agissait comme parrain et Mde. Van Felson comme marraine.

La cérémonie était présidée par Monseigneur de Montréal, et l'adresse de circonstance a été faite par M. le supérieur du séminaire, qui n'a pas oublié de rendre justice au maire de cette cité, M. Chs. Wilson, pour son zèle et sa libéralité dans les œuvres de charité.

Ecole Normale.—La *Gazette* de Montréal apprend que le gouvernement a acheté de H. Stephens, écr., la bâtisse connue sous le nom de High School, dans l'intention de la convertir en Ecole Normale pour ce district. Elle n'a pas appris exactement le prix, mais elle croit que c'est le même prix que M. Stephens a payé il y a deux ans pour cette bâtisse, environ £5,500.

Nous avons reçu de MM. E. R. Fabre et Cie. la seconde livraison du second volume des décisions des Tribunaux du Bas-Canada. Cet ouvrage est maintenant imprimé au bureau de la *Gazette Officielle* à Québec, par MM. Desbarrats et Derbishire.

Noyé.—Le corps d'un homme a été trouvé samedi dernier, flottant dans le bassin du canal Lachine, dans un état de décomposition, pour les parties exposées. Il avait un pentalon et des chemises de matelot. Il avait l'estomac tatoué de plusieurs lettres, et sur le bras se lisait le nom "M. Kelly" sous lequel se trouvait le mot "Liberty," avec l'Union Jack, et les Etoiles américaines, on suppose que le corps a passé l'hiver dans l'eau. Il a été enterré dans le cimetière catholique.

POLICE.—Hier, un individu du nom de Jules Gauthier dit St. Germain, de cette ville, a été empisonné sur le warrant de J. D. Lacroix, écr., J. P., pour avoir pendant la nuit du seize courant, volé un billet de banque d'une piastre de la personne d'un nommé Joseph Reeves et l'avoir ensuite frappé au côté droit avec un couteau de poche; heureusement la blessure n'est pas dangereuse, la lame du couteau ayant glissé le long des côtes. L'accusé devra subir son procès à la prochaine session trimestrielle de la paix.

Par le Télégraphe.

New-York, 17 mai 1852.

Le steamer *Atlantic* est arrivé hier soir.

Le marché du coton sans changement. Vente de trois jours 23,000 balles.

Une circulaire de Wrigt et Cie, du 4 courant dit que le marché des céréales a été bon. Les détailleurs s'attendent à une baisse. Les propriétaires de grains maintiennent leurs prix.

Dans le parlement anglais l'admission des juifs a pris une tournure favorable à la race Hébreuse. Lord Derby n'a fait aucune opposition.

FRANCE.—Les refus de prêter serment de fidélité au président sont plus nombreux qu'on ne le pensait. L'armée française ne s'est pas retirée de Rome, et son nombre de sera pas diminué.

ALLEMAGNE.—La famine règne en conséquence de la mauvaise récolte des patates l'année dernière.

Pour La Minerve.

Les circonstances ne nous ont mis en possession qu'aujourd'hui de la lettre de remercimens de la société de St. Vincent de Paul de cette ville à M. le Capitaine Tailhades, pour la lecture, qu'il a bien voulu faire au bénéfice de cette société. Cette lettre se rattachant à un fait qui a beaucoup intéressé lorsqu'il a eu lieu, nous croyons devoir la publier, comme dans l'intérêt public, nous publierons plus tard la lecture dont nous venons de faire mention. Cette lecture contient trop de renseignemens, d'observations et de suggestions utiles au commerce et à l'industrie pour que nous ne lui donnions pas toute la publicite possible.

Montréal, 22 mars 1852.

M. le Capitaine.—Je regrette beaucoup que l'absence, les occupations et même un peu de maladie m'aient empêché, jusqu'à présent, de remplir un devoir bien doux pour moi, celui de vous faire connaître la reconnaissance et les remercimens de la société de Saint Vincent de Paul, en cette ville, pour la lecture publique, si instructive et si intéressante, que vous avez bien voulu faire au profit de cette société, dans l'intérêt des pauvres qu'elle soulage et des œuvres qu'elle soutient.

Pour mieux m'acquitter de ce devoir, je vais vous transmettre copie des procédés de la société au sujet de votre lecture.

Extrait des procédés de la société de Saint Vincent de Paul, en la ville de Montréal, dans son assemblée générale du premier dimanche du carême.

"M. le président ayant fait mention de l'acte de bienséance de M. le Capitaine Tailhades, en donnant une lecture publique au bénéfice de cette société, et dont M. le trésorier a fait connaître le produit, il fut de suite proposé, et sur cette proposition unanimement résolu, que cette assemblée générale est très reconnaissante pour cet acte de bienséance et de charité, et qu'elle en remercie son auteur, en priant Dieu de lui rendre, selon sa mesure divine, le bien qu'il a fait en aidant à cette société à soulager les membres souffrans de Notre Seigneur Jésus-Christ."

Apprenant que vous devez immédiatement laisser le pays, je vous prie d'agréer mes souhaits les plus sincères, qui sont aussi j'en suis persuadé ceux de tous mes confrères, pour votre bonheur et votre prospérité dans vos longs et pénibles voyages; et encore pour que vous puissiez continuez vos observations si judicieuses et vos apprécions si justes dans les grands intérets du commerce et de l'industrie des peuples.

Veuillez accepter, Mr le Capitaine,
Les sentimens de ma haute considération.

OVIDE LEBLANC,
Président de la société de
St. Vincent de Paul, Montréal.

M. le Capitaine Tailhades,
Hôtel de Québec.

Etat comparatif de la valeur des importations en Canada de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis, pour 1849 et 1850.

	1849.	1850.
Grande-Bretagne	£1,669,002	£2,407,980
Etats-Unis	1,242,855	1,648,715
Ditto des exportations.		
	1849.	1850.
Grande-Bretagne	£1,348,421	£1,200,849
Etats-Unis	851,442	2,237,789

Laissant de coté le bois de charpente et autres produits des forêts, dans lesquels le Haut-Canada a beaucoup moins d'intérêts que le Bas-Canada, les exportations présentent les chiffres suivants:

	1849.	1850.
Grande-Bretagne	£338,755	£229,474
Etats-Unis	651,803	1,022,511

Etat comparatif des arrivages et tonnages, au port de Québec, jusqu'au 14 mai inclusivement, de chaque année:—

	Vaisseaux.	Tonnage.
1851	155	68,506
1852	152	65,843
Moins cette année	3	2,663

FORSYTH & BELL.

TABLEAU du nombre d'émigrants arrivés au port de Québec, depuis l'ouverture de la navigation jusqu'à la semaine finissant le 8 mai:

	Chambre.	Pont.
D'Angleterre	39	1565
D'Irlande	0	1139
D'Ecosse	24	183
Du continent	5	171
Total	68	3058
Même époque en 1851	47	1726
Augmentation en 1852	21	1332

A. C. BUCHANAN,
Agent en chef.

Département d'émigration,
Québec, 10 mai 1851.

Bulletin Maritime.

La barque Wave, capt. Hallin; la barque Don, capt. Robertson; le brick Triumph, capt. Ferguson et brick Balmoral, capt. Dillon, sont partis de New-York pour Québec le 11 courant.

Halifax, 5 mai—La goélette Ste. Croix, capt. Bernier, est partie pour Montréal; la goélette Sarah Catch, capt. Bruce, pour Toronto.

PORT DE QUÉBEC.

ARRIVAGES.

13 mai—Barque Humber, Hindson, Hull.
——Pearl, Davis, Londres.
Brick Derwent, Farran, Workington.
——Bachelor, Starck, Londres.
——Harvey, Wilkinson, Dublin.
14 mai—Navire Jane, Phillips, Bristol.
Barque Susan & Sarah, Amess, Newcastle.
Brick Harold Haarfager, Harris, Tonsberg.
——Aeshah, Peverely, Sunderland.
Goélette Tiberius, Moore, Matanzas.
15 mai—Brick Mary, Shearer, Glasgow.
——Nelson, Hinson, Maryport.
——Patriot, Hercus, Newcastle.

PARTIS.

14 mai—Goélette Marie Prescille, capt Bernier, Bathurst.

VAISSEAUX EN CHARGEMENT.

13 mai—Anthracite, Roslin Castle, Tadousac.
14 mai—Atlantic, Rose, John Brown, Industry, Christiana, Britannia, Solway, Alphonsine, St. Roch.

Port de Montréal.

ARRIVAGES.

14 mai—Barque British Queen, d'Anvers, Jesse Joseph, cassonade et vitres.

PARTIS.

15 mai—Goélette Dolphin, Hoffman, St Jean, Nouveau Brunswick.

CANAL LACHINE, &C.

Liste des marchandises et produits arrivés au canal depuis le 10 courant, venant des Etats-Unis:—

VIA OGDENSBURGH.—Gilbert, 106 tons charbon; M. Slathan, 2 pqts 2 boites 1 valise; Ogden, 1 pqt arbe; M. McLennan, 179 quarts pommes; Brewster & Mulholland, 40 brls eau de chaux 6 pompes de force 1 engin 1 boîtes, &c; G Linent, 18 quarts pommes; J. & J. Lewis, 2 boites; à ordre, 26 pqts arbes; T. Seguin, 43 do do; W. Lyman & Cie, 10 boites verreries, &c; H. Evans, 1 boite 1 caque, &c; C. Vanfelson, 22 boites verreries; Capt. Gaskin, 2 bls couvertes; McLannan, 5 qrts pommes.

IMPORTATIONS.

Extrait de l'état de charge de *Mary*, capt. Colin Shearer, maitre, de Glasgow, Jas. R. Orr & Cie, agents.

Wm Stephen, 1 bal; Morrison, Cameron & Empey, 2 boites; Galarneau & Roy, 2 boites 1 bal; A Prévost, 4 do; Thomas Mussen, 1 bal; Ferrier & Cie, 3 boites, &c; Wilson & Couillard, 1937 barres 83 pqts fer; Wm Darling, 672 pots.

Extrait de l'état de charge de la barque *British Queen*, capt. Brown, de Antwerp, Jesse Joseph, agent.

Ryan, frères & Cie, 86 qrts cassonnade 8 cais papier; Jesse Joseph, 86 qrts cassonnade 4567 boites marchandises, 220 do vitres; Ferrier & Cie, 2 cais marchandises; Brewster & Mulholland, 1 brl do 1 cais do; Rice Sharpley, 2 brls do; Wm Darling, 3 cais do; Anderson, Evans & Cie, 2 do do; A McFarlane, 2 brls do.

Importations par le Lac Champlain.

(EXTRAIT.)

13 mai—Railroad du St Laurent et de l'Atlantique, 20 roues; Wilson & Couillard, 1 pqt; M Perkins, 1 do; J Pratt & Cie, 20 rouleaux cuir; J & D Lewis, 1 boite; John Henderson, 7 cais chapeaux; Geo Hugar, 21 pqts; Morrison, Cameron & Empey, 1 boite; A Cuvillier & Cie, 1 poche; Carter, Kerry & Cie, 6 pqts; H & H Merrill, 3 do; Seymour & Whitney, 50 do; J Tiffin, 10 boîtes 23 do thé; J B Rolland, 3 do; R McNaught, 7 cais 10 do thé 19 do tabac; Leslie, Starnes & Cie, 367 pqts thé, Roy & Dufort, 5 bals; T D Hall, 4 cais; David & Millett, 2 boites; Savage & Lyman, 1 do; J & W Hilton, 31 pqts.

14 mai—R Graham, 1 pqt; P Sinclair, 1 boite; F A Grant, 1 valise; W Lunn, 1 boite; J Sadlier, 1 pqt; H Vennor & Cie, 3 boites; Jos Knapp, 1 cais quincaillerie; M Ollendorff, 3 boites pendules; G Bent, 100 chaises; Stephens & Mills, 173 bals 63 pqts 23 boites 29 poches 54 demi boites thé; Galarneau & Roy, 5 bals marchandises, D H Warren, 1 brl; Wilson & Couillard, 1 do; Jos Knapp, 55 do suif; J & J Mitchell, 22 poches café; Leslie, Starnes & Cie, 87 cais thé.

Nouvelles et Faits Divers.

—La *Gazette de Londres* annonce la promotion officielle de sir Stratford Canning à la dignité de vicomte du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande sous le nom de vicomte Stratford de Redcliffe, dans le comté de Somerset.

—Peu de personnes savent qu'il nait un enfant toute les sept minutes à Londres et qu'il y meurt un habitant toutes les neuf minutes. La population de Londres est de 2,362,000 en chiffres ronds. Si elle continue toujours à croître comme elle l'a fait dans les cinquante dernières années, elle sera du double de son chiffre actuel dans 30 ans.

—Nous laissons à un journal belge la responsabilité du fait suivant:

"Un Anglais pur sang, amateur passionné de la race canine, a fait, sur la maladie des chiens, des études minutieuses, et il est arrivé à une véritable découverte. Le traitement employé jusqu'à lui pour la maladie des chiens se résumait à quelques moyens plus ou moins impuissants. L'Anglais remarqua fort sagement que la maladie des chiens avait son temps, et qu'une fois guérie, elle ne revenait plus. Or, dans le sinistre cortège de maladies qui assaillent l'espèce humaine, il lui semblait qu'il s'en trouvait une analogue, la petite vérole.

"Notre Anglais se demanda s'il n'y avait point à espérer chez les chiens le résultat de la vaccine chez les hommes; et comme, après tout, il lui était bien permis d'essayer, il essaya. Il prétend être parvenu à un véritable succès. Il charge une lancette de vaccin ordinaire: il vaccine ses chiens dès l'âge d'un à deux mois sous l'aisselle, c'est-à-dire à la place presque toujours d'égarnie de poil qui se trouve sous chaque patte de devant. Si la vaccine boutonne convenablement, si elle prend bien, les chiens n'ont pas la maladie où l'ont très faiblement, et sans aucune espèce de danger. Avis aux amateurs."

—M. Feargus O'Connor, le représentant chartiste de Nottingham, dont le cerveau a donné, ces temps derniers, plus d'une preuve de dérangement, s'est embarqué samedi sur l'*Europe* pour se rendre à New-York. Ce départ est attribué au désir de la part du représentant d'éviter l'interdiction dont on le menace.

TURQUIE.—Notre correspondant de Constantinople, nous écrit, à la date du 15 avril, que les relations de l'Autriche avec la Porte, fort réfroidies déjà à la suite de la question des réfugiés, en sont venues au point de faire craindre une rupture complète, si tout le monde ne savait que la cour de Vienne ne se croit pas en mesure de commencer une nouvelle guerre, même contre la Turquie. Il s'agit maintenant d'anciens griefs relatifs à la Bosnie, dont l'Autriche demande le redressement. Elle a présenté dernièrement, à ce sujet, une note très vigoureuse à la Porte, note dont le prince Schwartzenberg à donné communication aux répresentans des grandes puissances signataires du traité de Londres. En attendant, et comme pour appuyer ses menaces, elle a concentré en Transylvanie un corps d'armée d'environ 50,000 hommes qui, à l'heure qu'il est, doit être formé en camp sous Hermanstadt. Ce corps d'armée se compose de sept régimens et six bataillons d'infanterie, six régimens de cavalerie, et 2,500 hommes d'artillerie, avec 120 pièces de canon; total: 48,190 hommes. L'Autriche a, en outre, en Transylvanie, 3,000 douaniers et 2,000 gendarmes sur le pied de guerre. Quant à la porte, ne croyant pas avoir donné lieu à l'agression dont on semble vouloir la menacer, elle n'a point cherché à augmenter ses forces sur la frontière; mais on sait qu'elle a pris sans bruit ses précautions, et qu'au besoin il lui serait facile de repousser une invasion quelconque. Quoi qu'il en soit, cette affaire tourne au sérieux, et le corps diplomatique s'en occupe beaucoup.

La question d'Egypte parait toujours fort grave, et le gouvernement attend avec impatience les premières nouvelles de Fuad-Effendi. C'est d'après leur contenue seulement que l'on pourra se faire quelque idée de l'issue de ce différend. L'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople ne cesse de donner les plus belles assurances à la Porte sur les intentions d'Abbas-Pacha; mais de pareils discours n'ont plus le don de tromper, surtout quand on sait quel est le sentiment d'intérêt qui les inspire. En attendant une solution, la Porte fait tout ce qui dépend d'elle pour mettre tous les bons procédés de son côté; ainsi apèrs avoir destitué les pachas transfuges de l'Egypte, qui avaient été nommés à des gouvernemens importans, elle vient de décider Mehemet,-Ali-Pacha, fils de feu Mehemet-Ali, et Moustafa-Bey, fils d'Ibrahim, à retourner au Caire, le premier est parti le 12 avril, l'autre comptait s'embarquer le 17. Sir Stratford-Canning continuait à avoir de fréquentes conférences au sujet des affaires d'Egypte avec le grand-visir et le ministre des affaires étrangères.

—Un des plus anciens officiers de la marine française, M. le vice-amiral Halgan, vient de mourir à Paris, à l'âge de quatre-vingt-un ans. Il était entré au service en 1784 et il quitta en 1839.

—Charles- Léopold-Fréderic, grand-duc de Bade, vient de mourir à l'âge de soixante-deux ans, après un règne de vingt-deux. Son fils puiné lui succède avec le titre de régent, le grand-duc héréditaire étant affecté d'une maladie mentale, qui le rend impropre au gouvernement.

—D'après l'*Annuaire militaire* qui vient de paraître, la France compte 18,304 officiers, est commandée en chef par le prince-président, ayant sous ses ordres 5 maréchaux, 78 généraux de division et 152 généraux de brigade.

—Le *Bulletin de Paris* assure qu'il est fortement question d'interdire en France la publication des *Mémoires* d'Alexandre Dumas.

—A la revue de dimanche, le Président montait un des plus fougueux des 120 chevaux qu'il vient d'acheter pour sa maison. La bête fait un écart et le chapeau du Président tombe; un officier de la garde républicaine s'élance, le ramasse et dit à Louis-Napoléon en le lui présentant: "Monseigneur, une couronne tiendrait mieux."

Prix du Marché de Montréal.

Revisé et corrigé à chaque publication.

		liv. sous	liv. sous
Farine de blé	℘ quint de	12 0 @	0 0
—— d'avoine	——	9 12	10 10
—— de blé-d'Inde	——	0 0	0 0
—— de sarazin	——	0 0	0 0
Blé	℘minot	4 16	5 2
Pois verts	——	3 18	4 4
Pois blncs	——	3 15	4 4
Orge	——	3 12	3 15
Seigle	——	3 10	3 12
Avoine	——	0 44	0 46
Sarasin	——	2 10	2 14
Graine de Lin	——	4 16	5 8
Patates	——	4 0	0 0
Feves	——	6 0	6 12
Oignons	——	3 12	4 0
Navets	——	0 45	0 40
Carottes	——	0 45	0 8
Beuf ordinaire	℘ lb	0 8	0 10
Roastbeef et Stakes	——	0 12	0 15
Lard	——	0 9	0 11
Mouton	——	0 10	0 12
Agneau	——	0 12	0 15
Veau	——	0 6	0 8
Dindes	℘couple	9 0	12 0
Oies	——	6 0	6 12
Canards	——	3 0	3 6
Poules	——	3 0	3 12
Pigeons	——	0 18	0 20
Beurre frais	℘ lb	0 24	0 30
Beurre salé	——	0 20	0 24
Saindoux	——	0 13	0 14
Sucre d'érable	——	0 9	0 10
Syrop d'érable	℘gal	5 10	6 0
Œufs frais	℘doz	0 11	0 12
Lard	℘100lb	$6¼ @	$7
Bœuf	——	$6	$7
Foin	100 bot	$6¼	$7

Prix du Bois aux Quais.

Érable	de £0 17 6 @	£1 0 0
Merisier	0 15 0	0 16 0
Bouleau, Hêtre &c	0 13 0	0 14 0
Épinette rouge	0 10 0	0 0 0
Pruche	0 7 6	0 0 0

NAISSANCE.

En cette ville, le 10 courant, la Dame de Pierre-Jacques Beaudry, écr., N. P., un fils.

A St. Lin, le 8, la Dame de M. J. B. Gadbois, marchand, une fille.

MARIAGE.

En cette ville, par Messire St. Pierre, M. Onésime Frappié, tailleur de pierre, à Delle. M.-Rose-Hermine Roby, 2de. fille de M. Jos. Roby, tous deux de cette ville.

DECES.

A Sorel, le 15 mai courant, après une longue et pénible maladie de près de six mois, Dame Anne-Charlotte Boucher De LaBroquerie, épouse de l'hon. J.-Bte.-René-Hertel De Rouville, âgée de 55 ans et 7 mois. Cette Dame fut toujours un modèle de vertu, de piété et de bienfaisance; elle laisse plusieurs parents et un grand nombre d'amis qui sentent douloureusement la perte irréparable qu'ils viennent de faire.

En cette ville, dimanche, le 16, Dame Marie-Louise Thérien, veuve de feu Jean Porteous, écr., (ci-devant de Berthier.) âgée de 77 ans. Ses funérailles ont lieu ce matin, mardi, à huit heures. Le convoi funèbre partira de sa demeure, rue Lagauchetière, tout près de la rue St. Urbain, pour se rendre à l'Eglise Paroissiale, lieu de la sépulture.

District de Montréal.

VENTES PAR LE SHÉRIF POUR LE MOIS DE JUIN 1852.

A. Pinsonault *vs* J B Mailloux—Trois terrains, maisons, Ste. Marguerite de Blairfindie—Vente à Blairfindie, le 1er à 10 heures.

O Berthelet *vs* T Ross—Un terrain, maison, township de Lochaber—Vente au bureau du Shérif le 1er à 10 heures.

A Burroughs *vs* J Fitz Gibbon—Un terrain, maisons, rue Cumming, à St Jean—Vente à St Jean, le 1er à 10 heures.

John Boston *vs* J Cowie—Un terrain, maison, etc., à St James de Babyville, Côte contant—Vente à St. Edouard le 8 à 10 heures.

J Pratt et al *vs* J C Arcouet—Un terrain, maison, etc., rue des Allemands—Vente au Bureau du Shérif, le 8 à 10 heures.

F A C Larocque *vs* J Léonard—Un terrain, maison, etc., à S. Laurent—Vente à St. Laurent, le 8 à 10 heures.

Dame Vve W Galt *vs* W Cole—Un terrain, maison, etc., rue Lagauchetière, faub. Québec—Vente au Bureau du Shérif le 15 à 10 heures.

F X Filiau *vs* A Paulet—Une terre, maison, etc à Sorel—Vente à Sorel, le 15 à 11 heures.

F X Cadieux *vs* N Brunelle—Une terre, maison etc., à St. Simon, fief Bourchemin—Vente à St. Simon, le 15 à 10 heures.

J P Cowan et al *vs* James Knapp—Un terrain, maisons, rue St. Urbain—Vente au Bureau du Shérif, le 15 à 10 heures.

Dame F X Mescier *vs* F X Mescier—Un terrain, maison, St. Mathias, et une terre, maison, etc à Ste. Marie de Monoir—Vente à St. Mathias, le 22 à 10 heures et à Ste. Marie de Monoir, le même jour à 1 heure.

J B T Dorion *vs* E S Comte de Rottermond—La seigneurie de Rougemont, sur la rivière d'Yamaska—Vente au Bureau du Shérif, le 22 à 10 heures.

J B A Parisien *vs* J Parent—Un terrain, maison, à St. Polycarpe—Vente à St. Polycarpe, le 22 à 10 heures.

J G McKenzie et al *vs* Dlle E Bowie—Un terrain, maison, etc Grande rue du faub St. Laurent—Vente au Bureau du Shérif, le 22 à 11 heures.

M P Rayan *vs* P Brennan—Deux terrains, maisons, rues St. George et Sanguinet—Vente au Bureau du Shérif, le 30 à 10 heures.

A E Montmarquet *vs* S G Green—Un terrain, maisons, township de Templeton—Vente au Bureau du Shérif, le 30 à midi.

Dame M Reid *vs* J McEarchern—Trois terrains, maisons, etc., à Chateaugay—Vente à Chateaugay, le 30 à 10 heures.

Hon. W. Morris *vs* F Tully—Un terrain, etc faubourg Ste. Anne, fief Nazareth—Vente au Bureau du Shérif, le 30 à 1 heure.

District de Quhbec.

Dame Vve E Woodbury *vs* Dame O Williams—Deux terrains, etc., rue St. François, St. Roch de Québec—Vente à St. Roch de Québec, le 8 à 10 heures.

Delle M T DeLanaudière *vs* Jos Corriveau—Une terre, maison, etc., à St. Valier—Vente à St. Valier, le 8 à 10 heures.

M Kelly *vs* A Fraser—Un terrain, etc., rue Mont-Carmel, Haute-Ville—Vente à Québec, le 15 à 10 heures.

W Chapman *vs* Michel Lemieux—Un terrain, maison, à la Pointe Lévy—Vente à la Pointe Lévy, le 30 à 10 heures.

J T Taschereau *vs* F Barbeau—Un terrain, maisons, faubourg St. Jean, rue Ste. Geneviève—Vente à Québec, le 30 à 11 heures.

L. Launière et al *vs* N Perrault et al—Trois terres et deux terrains, etc., à St. Roch des Aulnets—Vente à St. Roch des Aulnets, le 30 à 10 h.

District des Trois-Rivières.

J. P Cowan et al *vs* Chs E Dunn—Un terrain, moulin, etc., à Maskinongé—Vente à Maskinongé, le 16 à 10 heures.

D Chaland *vs* F Ritchotte—Un terrain, maison, à St. Michel d'Yamaska—Vente à St. Michel d'Yamaska, le 2 à 10 heures.

D Charland *vs* C Caron—Deux terrains, maison, à St. Michel d'Yamaska—Vente à St. Michel d'Yamaska, le 2 à 10 heures.

A L Poulin *vs* P D Labrèche—Une terre, à Maskinongé—Vente à Maskinongé, le 24 à 11 h.

La Banque du Peuple.

AVIS.

JEUDI prochain, le 20 du courant, étant l'ASCENSION, fête d'obligation, il ne se fera AUCUNE AFFAIRE à cette institution.

Toutes TRAITES ou BILLETS qui deviendront dûs ce jour là, devront être payés le jour précédent en conformité à l'acte passé dans la dernière session, savoir : 12 Vict. Chap. 22.

Par ordre,

B. H. LEMOINE, Caissier.

La Banque du Peuple, Montréal, 18 mai 1852.

Société d'Histoire Naturelle.

L'ASSEMBLÉE Annuelle pour l'élection des officiers de la Société d'Histoire Naturelle de Montréal, aura lieu CE SOIR, MARDI, le 18 MAI, à 8 heures précises.

Par ordre

HECTOR PELTIER, M. D.

Montréal, 18 mai 1852. Séc. Archiviste

INSTITUT-CANADIEN.

AVIS.

A la séance de jeudi, le 20 du courant, le rapport du comité spécial nommé le 10 du courant, aux fins de s'enquérir des moyens les plus expédients pour mettre à exécution des suggestions faites par un précédent comité, relativement à l'érection d'une bâtisse pour l'Institut, et recommandant l'incorporation de l'Institut, sera pris en considération. Les Membres sont priés d'être ponctuels.

HECTOR FABRE,

18 mai 1851. S. A. I. C.

AVIS AUX INSTITUTEURS.

MESSIEURS les Membres du bureau des Examinateurs du District de Montréal, s'assembleront à la Salle d'école de l'évêché, le PREMIER MARDI de JUIN prochain à 8 heures précises A. M. pour procéder à l'examen des Instituteurs qui désirent se pourvoir d'un diplôme.

Les Instituteurs doivent être munis de certificats, 1o. d'âge, mentionnant le lieu de leur naissance ; 2o. de moralité, signé par M. leur Curé ; 3o. de capacité, signé d'au moins de trois Commissaires d'école.

F. X. VALADE,

Longueuil, 17 mai 1852.—18 S. B. E.

THOMAS MUSSEM.

PREND la liberté d'annoncer respectueusement qu'il REÇOIT MAINTENANT, par la voie de BOSTON et du ST. LAURENT son

Assortiment du Printemps

sur lequel il attire l'attention de ses nombreux amis et du public en général. Comme celui qui a choisi cet assortimegt ne fait que d'arriver d'Europe, il a pu s'assurer des MARDHANDISES les PLUS à la MODE, pour la saison à LONDRES et à PARIS.

Il les invite de venir au plus tôt visiter son fond de magasin, qui consiste, entre autres articles, en :

Dentelles et Broderies

Manchettes, Collets, Chemisettes, Vestes de Dames, brodées, &c., &c.

ARTICLES DE TOILETTES

de toutes descriptions en Etoffes brodées, imprimées, Barége imprimée, Mousseline de Laine, Barége de laine, Cachemire, Cobourg, Moire antique, Soie, Satin, Damas vraie Tabinet d'Irlande, &c.

RUBANS

pour chapeaux de Dames, Ceinturons, Colliers, des derniers patrons et des couleurs les plus à la mode.

CHALES

de crêpe de Canton, Cachemire, Châlez brodés, Barége, Soie et Satin, longs et carés, des patrons de l'Exposition et du dernier goût.

PLUMES ET FLEURS

pour chapeaux et coëffes de la plus grande beauté.

Boutons a Robe et Miret,

avec un assortiment de fournitures pour les toilettes, &c.

Marchandises de Deuil.

un assortiment complet de tous les articles nécessaires.

Draps, Casimires et Mercerie.

Une variété de Chemises et Calleçons en soie, coton et en laine d'agneau pour Dames, Messieurs et Enfants, Gants de kid, de soie, de fil et de coton, &c.

TOILES.

Consistant en Toile d'Irlande, Toile à mouchoir de toute qualité, Toile damassée, Toile-ouvrée, Napes, Serviettes, Serviettes à désert, &c., blanche et brune.

MARCPANDISES DE FONDS.

On a fait de grandes additions dans le département des Cotons unis et imprimés et dans les différents articles généralement en usage.

Département des Tapis.

Qui consiste en une variété de Tapis de table et de plancher en toile cirée, &c., Tapis de fôyer et Nattes de portes, Sacs de voyage pour Dames, et Sacs en tapis ; Rideaux de fenêtres, Mousseline et Dentelle, Brocatelle de France, Satin-de-laine, Fronge et Glands, avec garnitures de toute description, et un riche assortiment de

TAPIS.

Dans le goût le plus recherché, Tapis velouté, de Wilton, de Bruxelles, de Kidderminster, de Hollande, fins et superfins pour planchers et escaliers.

Tous ces articles ont été choisies sur les marchés les plus renommés et seront vendus à des prix raisonnables pour argent comptant.

18 mai—sm.

Maison de Pension Privée.

MME. LABONTÉ informe ses amis et le public en général qu'elle a ouvert une MAISON de PENSION, sur la rue Craig, entre les rues Sanguinet et St. Denis, porte voisine de MME. JULIEN PERRAULT, où elle recevra deux ou trois Pensionnaires.—Montréal, 18 mai.

Province du Canada, District de St. Françosi.

DANS LA COUR DE CIRCUIT.

Circuit de Richmond.

STEPHEN M. GILMAN, *Demandeur*,

vs.

ISAAH MONROE ELLIS, absent, *Défendeur*.

CONFORMEMENT à un ordre de cette Honorable Cour, à l'effet des présentes, émané sur la requête du Demandeur susnommé, le 11me jour de mai 1852, le Défendeur est par ces présentes notifié de comparaître, pour répondre à l'action du dit Demandeur en cette cause sur une demande pour £9 5 0 courant, pour les raisons alléguées en la déclaration produite en cette cause dans les deux mois à compter de la dernieae insertion de l'avertissement actuel, qui sera inséré deux fois dans la *Sherbrooke Gazette*, et deux fois dans *La Minerve*, successivement, aux éditions hebdomadaires des dits papiers-nouvelles ; et que, faute par le dit Défendeur de comparaître et de répondre à la dite action dans le dit interval, le Demandeur aura droit de procéder en la dite action comme dans une cause par défaut.

J. S. SANBORN, Avocat du Demandeur.

Daté ce 12me jour de mai 1852.—18

AVIS.

LES personnes qui sont endettées envers la succession de feu LOUIS A. DUCHENY, ECR., en son vivant de cette paroisse, sont requises de s'acquitter au plus vite et celles qui ont des reclamations contre la dite succession, sont priées de présenter leurs comptes, dûment attestés, au Soussigné.

J. D. LEBRUN, N. P. Exécuteur Testamentaire.

Maskinongé, 13 mai, 1852.—18—m

NOUVEL ETABLISSEMENT,

No. 102½ Rue St. Paul,

Porte voisine de MM. P. Jodoin & Cie.,

Presque vis-à-vis la rue St. Vincent.

L. G. BARBEAU,

Ci-devant employé de la maison Roy et Dufort,

A l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis et au public en général qu'il a ouvert un Magasin de Marchandises Sèches de goût et d'étape, consistant en Draps superfin, Casimires, Tweeds et Satin noir et de goût, Cotons, Indiennes, Cobourgs, Mousseline de laine, Parasols, Indienne à la livre, Chapeaux de paille pour Dames, et Tapisseries américaines en grande quantité.

—AUSSI :—

Un grand assortiment de hardes faites.

L. C. B. ayant l'avantage d'avoir de bons tailleurs se chargera de faire exécuter toute commande que l'on voudra bien lui confier. Les mesures seront garanties.

18 mai 1852.—m

ON débarque actuellement et sont à vendre :
Sucre blanc écrasé, de Londres, en quarts
Sucre double rafiné en pains
Meilleur Sucre blanc écrasé, de Hollande

—AUSSI :—

Bière forte et Ale de la manufacture de Bridges à Londres en pintes et chopines
Fromage dans des petites boites de ferblanc
Empois de Montrose et pur Whiskey d'Islay en quarts.

HENRY CHAPMAN & CIE.

18 mai Rue St. Sacrement.

Vayage de Plaisir

A

L'ASSOMPTION.

LE Vapeur JACQUES CARTIER, Capt. P. Coté, fera un Voyage à l'Assomption, DIMANCHE prochain, le 23 du courant, le vapeur partira de son quai à huit heures et demie le matin, et sera de retour de bonne heure le soir.

Passage aller et revenir 2s 6d.

J. F. SINCENNES,

Montréal, 18 mai 1852. Agent.

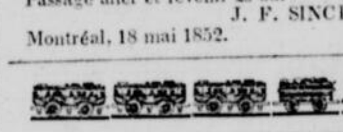

CHEMIN DE FER

DU

ST. LAURENT ET DU CHAMPLAIN.

Arrangements d'Eté.

LE et après LUNDI, le 17 de mai, les ARRANGEMENTS pour les Steamboats et les Trains, seront comme suit, (les dimanches exceptés. ☞On se réglera sur le Cadran de l'Eglise Anglaise, en face de la rivière, pour les heures de départ :

STEAMERS.

DE MONTREAL.	DE LAPRAIRIE.
4 : 20m. A. M. particuliers	6 : 00 A. M. passagers du marché
9 : 50m. A. M. émigrants	
1 : 50m. P. M. malle et passagers	10 : 15m. A. M. malle et passagers
4 : 50m. P. M. accommodement.	1 : 50m. P. M. fret
	8 : 25. P. M. particuliers

TRAINS DU CHEMIN DE FER.

ALLANT PAR LE SUD.

LES TRAINS PARTICULIERS.

Laissent Laprairie.......... à 5 : 33 : A. M.
Do la Jonction de St. Jean à 6 : 10 : do
Arrivent à Rouse's Point.... à 7 : 35 : do

LES TRAINS DE LA MALLE.

Laissent Laprairie.......... à 3 : 5 : P. M.
Do la Jonction de St. Jean à 3 : 50 : do
Arrivent à Rouse's Point..... à 5 : 20 : do

TRAINS POUR LE FRET.

Laissent Laprairie.......... à 6 : 30 : P. M.
Do la station de St. Jean... à 7 : 50 : do

ALLANT PAR LE NORD.

LES TRAINS DE LA MALLE.

Laissent Rouse's Point...... à 8 : 15 : A. M.
Do le station de St. Jean.. à 9 : 40 : do
Les pass. arrivent à Montréat à 11 heu. A. M.

TRAINS PARTICULIERS.

Laissent Rouse's Point....... à 6 : 30 : P. M.
Do la Jontion de St. Jean.. à 7 : 50 : do
Arrivent à Montréal........... à 9 : 10 : do

TRAINS POUR LE FRET.

Laissent Rouse's Point....... à 9 : 00 A. M.
Do le station de St. Jean. à 11 : 0 do

Pour la commodité des Passagers venant de St. Jean et les Townships, un Char comfortable sera attaché au Train du frêt, laissant Laprairie à six heures et demie du soir.

Bagage extra et les émigrants doivent laisser Montréal à 9 h. 50 m. A. M., ou 4 h. 50 m. P. M.

Chevaux, Voitures, Meubles de ménage, &c., seront pris seulement par les Trains du frêt de Laprairie, à 6 h. 30 m. P. M., et de Rouse's Point à 9 heures A. M.

A. H. BRAINERD, Surintendant.

Bureau du Chemin de Fer, Montréal, 18 mai 1852.

Société d'Horticulture

DE MONTRÉAL.

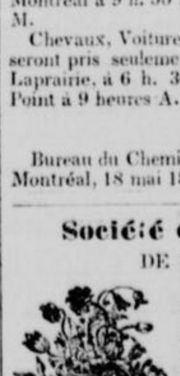

La première Exhibition de la saison aura lieu JEUDI, le 20 de mai courant, dans la grande chambre, audessus du magasin de livre de Mr. Chalmers, grande rue St. Jacques.

Le secrétaire recevra des entrées pour la compétition jusqu'à 10 heures. Les personnes qui se proposent d'y exhiber des articles devront mettre dessus le nom de l'exposant ou du producteur. Les arrangements generaux des plantes pour cette exhibition seront sous les soins de M. James Cook. Le trésorier E. Muir écr., accordera les prix aussitôt que les juges auront rendu leur décision. Les membres de la société pourront se procurer leurs billets de saison en s'adressant à Mr. Muir.

L'Ehibition sera ouverte, au public, à UNE heure. Admission, 1s. 3d., chaque.

15 mai.

CHEMIN DE FER

DU

ST. LURENT ET DE L'ATLANTIQUE

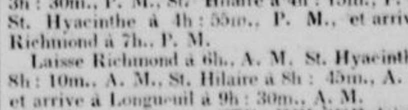

Arrangements Actuels.

A commencer de LUNDI, le 17 Mai et jusqu'à avis contraire, le TRAIN des PASSAGERS laissera Longueuil TOUS LES JOURS à 3h : 30m., P. M., St. Hilaire à 4h : 15m., P. M., St. Hyacinthe à 4h : 55m., P. M., et arrive à Richmond à 7h., P. M.

Laisse Richmond à 6h., A. M. St. Hyacinthe à 8h : 10m., A. M., St. Hilaire à 8h : 45m., A. M., et arrive à Longueuil à 9h : 30m., A. M.

Le Bateau à Vapeur, STE. HELENE, laissera Montréal à 3h., P. M., avec les passagers pour le Train.

Les TRAINS pour le FRET laisseront Longueuil les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, à 10h., A. M., et laissent Richmond les jours alternatifs à 6h : 10m., P. M.

Le fret sera reçu à bord du "Ste. Hélène," jusqu'à 3h : P. M.

H. F. J. JACKSON, Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique.

Montréal, 15 mai.

☞Les personnes qui envoient des marchandises, sont priées de les adresser en toutes lettres, ou faire usage de la vraie marque du consignateur et de mettre dans le *Bill of Landing* la station à laquelle telles marchandises doivent être livrées.

La Compagnie ne peut être responsable des retards provenant de directions imparfaites.

GRANDE ATTRACTION MERVEILLEUSE !

UNE SEMAINE SEULEMENT.

L'APRES-MIDI ET LE SOIR.

Oiseaux instruits de Canarie,

Ainsi que

VENTRILOQUISME

ET

MAGIE NATURELLE.

A la Salle des Odd-Fellows,

GRANDE RUE ST. JACQUES.

LE SIGNOR BLITZ

ANNONCE respectueusement son arrivée ; ses intéressantes représentations auront lieu à la place ci-dessus, CE SOIR, MARDI le 18 du courant, continuera de l'être tous les APRES-MIDI et SOIR durant CETTE SEMAINE.

Le Ventriloquisme démontrera les effets produits per cet art singulier. Des voix seront distinctement entendues dans les différentes parties de la salle, dans la rue, etc.

Admission, 1s. 3d. Sièges réservés, 1s. 10½d. ; enfant moitié prix.

Les représentations commenceront celle de l'après-midi à TROIS et celle du soir à HUIT heures.

On peut se procurer des Billets chez MM. R. Weir et H. Ramsay, Grande Rue St. Jacques, et Coleman, Montreal House.—18 mai.

COUR des BANQUEROUTES

District de Montréal

EN BANQUEROUTE.

Dans l'affaire de PIERRE LEMERISE,

Banqueroutier.

IL EST ORDONNE, sur la Requête de DEMOISELLE MARIE JOSEPH TARTE, qu'une ASSEMBLÉE SPÉCIALE des CRÉANCIERS du dit Banqueroutier, pour autoriser les Syndics à exécuter, en faveur de la dite Requérante, une rétrocession de certains biens immeubles, aux conditions mentionnées en telle requête, sera tenue, en la Cour des Banqueroutes, au Palais de Justice, dans la ville de Montréal, VENDREDI, le VINGT-UNIÈME jour de MAI prochain, à DIX heures du matin.

Par la Cour,

W. C. H. COFFIN, G. C. B.

Montréal, 19 mars 1852—18 20

AVIS.

LES soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont formé une société pour la VENTE d'ÉPICERIES et de MARCHANDISES SÈCHES, à Sorel, sous les noms et raisons de McARDLE & MORIN. Cette société existe depuis le treize de mai dernier.

J. McARDLE & C. E. MORIN.

Sorel, 14 mai 1852—tip.

LE FEU MIS AU DEFI ! ENCORE LES SAFES RICH ! ! PATENTÉ DE WILDER ! ! !

LA lettre ci-dessous au sujet du feu d'Ulster, N. Y., est une autre preuve convainquante de la nécessité où se trouve chacun d'avoir un Safe de Rich à l'épreuve du feu :

MM. Stearns et Marvin, successeurs de Rich et Cie.—Messieurs :—Nous avons le plaisir de vous informer que les livres de la Compagnie "Ulstar White Lead" et $600 en billets de banque ont été sauvés dans un de vos SAFES quand leur magasin fut brûlé à Ulster, N. Y., dans la nuit du trois courant. La bâtisse et tout son contenu fut détruit, rien ne fut préservé que votre Salamandre. Avec considération votre, etc.

BATTELLE & RENWICK.

Une collection de plusieurs grandeurs et patrons manufacturés par Steam et Marvin, New-York, à vendre par JAMES HUTTON,

15 mai. Rue Ste. Hélène.

Empois brévete.

LES premier et second prix et le diplome ayant été accordés au soussigné à l'exhibition provinciale, à Montréal, ainsi qu'au Palais de Crystal, à Londres, pour la meilleure description d'Empois exhibé. Le soussigné a l'honneur d'annoncer au commerce et aux marchands en général, qu'il continue à manufacturer l'article ci-dessus, d'une aussi bonne qualité et à MEILLEUR MARCHÉ que l'article importé ; et il sollicite des ordres auxquels il apportera une attention assidue.

J. PRENDERGAST,

21, rue Ste. Monique, faub. St. Antoine.

15 mai—m

PERDU en cette ville, Samedi dernier, de 5 à 6 heures, depuis le Quai Jacques Cartier à la rue St. Laurent, UN PORTE-MANTEAU, plein de hardes, il ferme avec un cadena jaune. Celui qui le rapportera au bureau de la *Minerve* ou chez Mr. Frs. Vallière, à Mille-End, sera généreusement récompensé.—15 mai.—di.

Société d'Agriculture,

DU BAS-CANADA.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la Société d'Agriculture du Bas-Canada, aura lieu dans la chambre de la Société, en cette ville, MERCREDI prochain, le 19 du courant, à 11 heures, A. M., pour l'élection d'un bureau de direction, pour l'année courante.

(Par ordre),

WM. EVANS,

15 mai. Sect. et Trés. S. A. B.C.

AVIS.

LES Directeurs de la Société d'Agriculture du Bas-Canada désirant augmenter la circulation du *Journal d'Agriculture*, dans toutes les campagnes du Bas-Canada, afin de pouvoir l'améliorer et répandre partout les connaissances agricoles ; invitent toutes les personnes influentes et de toutes professions à y souscrire et à le faire circuler dans leur localité, et pour en assurer l'envoi aux souscripteurs, ils prient ceux d'entre eux qui ne le recevraient pas régulièrement d'en informer le soussigné le plutôt possible, afin d'y porter remède. Ils esperent qu'on se fera partout un devoir de faire parvenir, sans délai, sa souscription au trésorier, à Montréal, ou de la payer à Mr. G. H. CHERRIER, le collecteur de la Société, quand il se présentera pour la demander. Personne ne devant s'attendre à recevoir, à l'avenir, le dit journal sans en payer l'abonnement et à première demande.

Par ordre,

WM. EVANS,

15 mai—m Secrétaire et Trés. S. A. B. C

Magasin de Marchandises Seches et de Hardes faites.

13, Coin des Rues St. Paul et St. Joseph.

LA soussignée tout en remerciant ses pratiques et le public en général de l'encouragement libéral qu'elle en a reçu, a l'honneur de leur annoncer qu'elle vient de recevoir par les différents arrivages, un nouvel assortiment de MARCHANDISES SÈCHES qu'elle vendra à bas-prix.

—AUSSI :—

Hardes faites de toutes grandeurs et qualités ; elle a de plus une chambre de modistes où l'on trouvera toutes espèces de chapeaux de dames à la dernière façon.

MARIE A. BOURASSA.

14 mai.—dm.

EPICERIES.

ENSEIGNE DES

QUATRE PAINS DE SUCRE,

Coin du Quarré Dalhousie, à l'entrée du Faubourg Québec.

LE soussigné prend la liberté de remercier ses amis et le public, pour l'encouragement très libéral qu'ils lui ont donné pendant les deux dernières années qu'il a conduit ses affaires, et il espère mériter, par une attention soutenue, la continuatin de leur patronage. Les étrangers qui visitent la ville pour y acheter des marchandises pour leur propre usage, trouveront de leur avaptage à venir visiter son assortiment de choix, qui consiste en :

Thés frais, Café, Sucre nouveau.

de toute espèce, avec un assortiment général de Marinades et Sauces, &c., qu'il a toujours en main, et un assortiment bien choisi de vieux vins, liqueurs, des plus distingués.

Un d'escompte de 2½ par cent est accordé à tout acheteur achetant au comptant si la somme excede de dix chelins.

LOUIS BERTHELOT.

Montréal, 13 mai.

VENTES A L'ENCAN.

Par Bernard, Harkin & Cie.

Marchandises Endommagées

CE MATIN.

MARDI le 18 du courant, sera VENDU aux Magasins de MM. E. & V. HUDON, pour le compte des Assureurs, des MARCHANDISES ENDOMMAGÉES durant le voyage d'Importation par le "*St. Andrew*," Capt. McArthur.

E V H
M § 317—1 balle Drille mélangé
309—1 balle Etoffe pour chemises

Vente à DIX heures

BERNARD, HARKIN & CIE. Encanteurs.

18 mai.

Vente pour les Assureurs.

CE MATIN.

SERA Vendu aux Magasins de MM. DESMARTEAU, PLAMONDON & MOUSSEAU, CE MATIN, MARDI, le 18 du courant, pour le compte des Assureurs, savoir :
§ 701—1 caisse de 22 pieces Orléans unis
20 do do noir
2 do do écarlet

Endommagées durant le voyage d'Importation par le "*St. Andrew*" Capt. McArthur.

Vente à ONZE heures.

BERNARD, HARKIN & CIE. Encanteurs.

18 mai.

Vente pour les Assureurs.

DEMAIN

MERCREDI, le 19 du courant, sera vendu aux magasins des soussignés, pour le compte des Assureurs et autres y concernés :

1 ♯ 1 M $64 Partie d'une balle de Coton gris 18 pièces de 1063¼ verges

M
[P] I $14, à 18 pièces Crêpes français noirs et d'autres couleurs, endommagés durant le voyage d'importation.

Vente à DEUX heures.

BERNARD, HARKIN & CIE. Encanteurs.

18 mai

VENTE ETENDUE

DE

Marchandises Seches de Manufactures Brftannique, Française et Americaine.

DEMAIN.

SERA offert en Vente au commerce par Encan public, aux Magasins des Soussignés, DEMAIN, MERCREDI, le 19 du courant, un assortiment étendu de MARCHANDISES FRANÇAISES pour MODISTES, comprenant un assortiment étendu de Rubans de tout patron, qualité et largeur, Chiné et Glacé, Soie, Parasols de soie, Mantilles de soie, Baréges, Serge noire de soie, Rubans de velours, Rubans de satin fluté, et un assortiment complet de vrais Lacets et Tulles

—AUSSI :—

5 caisses Chapeaux pour Dames, de Livourne ea. 20 douzaines
15 do do de Paille de Toscane
20 valises Souliers et Bottes de prunelle
5 caisses sacs de Tapis
50 balles Coton gris, *Atlantic, et Salmon Fall et Appleton*
10 caisses Satinettes assorties
2 do Etoffes pour l'été
5 do Casimires noir et de goût
5 do Coutil américain

Et un assortiment étendu de Marchandises de Manufactures Britanniques.

—ET,—

200 caisses Chapeaux de soie superfins
100 do do Hongrois
200 grosses Palettes de cuir à patente.

Vente à DEUX heures.

BERNARD, HARKIN & CIE., Encanteurs

18 mai

Vente Spéciale

DE

FIL DE COTON BLANC DE R. F. & J. ALEXANDER, CONSISTANT EN PELOTTES DE COTON À COUDRE ET À TRICOTTER.

SERA offert au commerce par Encan public et Vendues sans réserve, aux magasins des Soussignés, LUNDI prochain, le 24 du courant :

11 caisses Fil de coton blanc pour coudre et tricotter, de la célèbre manufacture de R. F. & J. Alexander de Glasgow.

Vente à DEUX heures.

BERNARD HARKIN & CIE. Encanteurs.

18 mai.

AVIS.

ATTENDU qu'à une Assemblée des Francs-Tenanciers du Comté de Beauharnais, tenue au Village de Huntingdon dans le dit Comté, le troisième jour de février dernier (et dûment convoquée à cette fin), il a été "résolu" : qu'il est convenable d'établir dans le comté de Beauharnois, une ASSURANCE contre les INCENDIES, sur le principe de l'Assuance Mutuelle," et que là-dessus un livre de souscription a été ouvert et tenu tel que requis par l'acte 4, Guill. 4 Chap. 33, et attendu que le montant nécessaire a été souscrit par au moins soixante personnes ou plus, dûment qualifiées ; une assemblée générale des dits souscripteurs est, par ces présentes, convoquée à être tenue dans la maison de M. W. Barrett, dans le dit village de Huntingdon, LUNDI le QUATORZIÈME jour de JUIN prochain, à MIDI afin d'élire les Directeurs de la dite Compagnie. Daté à Huntingdon susdit, le 10 de Mai 1852.

James Reid,	R. B. Somerville,
R. R. Lighall,	John Morrison,
J. Somerville,	Archibald Henderson,
L. H. Masson,	E. H. Parsons,
Alex Anderson,	Stephen H. Schuyler,
John Robinson,	Jas. Bothain.

13 mai.

Maison de Pension.

MADAME E. MARCELLET informe le public qu'elle vient de succéder à M. CHS. PIGEON, si bien connu par la bonne régie de sa maison, Ruelle St. Amable, et qu'elle est prête à recevoir trois ou quatre PENSIONNAIRES, et les voyageurs qui voudront bien l'encourager.

La proximité de sa Pension aux principaux lieux d'affaires et surtout à la rue St. Paul, la table qu'elle se propose de tenir, et surtout l'ordre et la tranquillité qu'elle établira dans sa maison, lui font espérer qu'elle satisfera les personnes respectables qui regardent ces conditions comme indispensables à une bonne pension.

N. B. La barre que tenait M. Pigeon ne sera plus tenue.—13 mai

Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et New-York.

PRIX DE £50

AUX INGENIEURS ET ARCHITECTES.

LES DIRECTEURS de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et New-York offrent par les présentes UN PRIX DE £50 pour le meilleur DESSIN, PLAN, SPECIFICATION et le COUT et un RAPPORT d'un PONT sur le Fleuve St. Laurent, pour joindre le présent railroad de Lachine avec le Chemin de fer de Caughnawaga.

Le site du dit pont devra être entre le pied du Lac St. Louis et le pied du rapide Lachine.

On peut se procurer des informations concernant le local à ce bureau.

Le Pont devra être adapté pour l'usage d'une double trace, une pour le chemin de fer l'autre pour le trafic ordinaire.

Il devra être aussi d'une largeur suffisante entre les pilliers pour admettre le passage de radeaux, tels qu'il en décend par le St. Laurent et à une élévation proportionnée audessus de l'eau pour le passage des steamboats.

Des Brise-glaces devront être pourvus audessus du pont et le coût donné.

Les Compétiteurs pour ce prix devront envoyer leurs plans, &c., le ou avant le 1er juillet prochain. Le prix sera donné un mois après.

Les compétiteurs sont requis de joindre une marque distincte ou motto à leurs dessins respectifs et adresser une lettre au secrétaire, contenant leurs noms et adresse, en inscrivant au haut le nom ou le motto.

JOHN FARROW, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Montréal et New-York, Montréal, 11 mai 1852.

VENTES A L'ENCAN.

Par John M Tobin.

Peintures fraiches.

CE MATIN.

SERA offert, MARDI Matin prochain le 18 du courant, aux magasins de MM. HENRY CHAPMAN & CIE., Rue St. Sacrement, un assortiment étendu de PEINTURES FRAICHES consistant en :—

350 boites de ferblanc Peintures No. 1 et extra de 51, 28 et 14 lb chaque
400 do do Nos. 2 et 3, 28 et 14 lb chaque
30 caques Peinture blanche extra et no. 1, de 112 lb chaque
148 boites de ferblanc peinture rouges, 28 lb chaque
125 do do Peinture brune
55 do do Peinture jaune
410 do do Peinture verte, différentes
200 do do Peinture bleue claire, 28, 14 et 7 lb chaque
140 do do Peinture noire, 28 et 14 lb chaque
97 do do Peinture jaune (chrome) 7 lb chaque
25 do do Rouge indien 7 lb chaque que
24 do do Brun de Sienne
100 do do meilleur Vermillon, 1 lb chaque
20 caques Noir d'Ivoire
20 do Mastic en vessies
45 do Bleu sec de Brunswick
28 do Jaune sec Impérial
53 do Peintures anglaise, holandaise et rose
80 do Rouge de Venise.

—AUSSI :—

25 caques Litharge, &c., &c.
50 boites Pierres Bleues
56 boucauts Couperose, &c., &c.

La Vente à DIX heures et DEMIE.

JOHN M. TOBIN,

18 mai Encanteur

CUIR.

SERA offert en vente, VENDREDI matin, le 21 du courant, aux Magasins de MM. HENRY CHAPMAN & Cie., rue St. Sacrement, un assortiment étendu de CUIR, consistant en :

250 douz. Peaux de veaux anglais.
100 rouleaux Cordouin anglais *prime*
50 douz. Taure cirée
500 Taure et ventres d'autres peaux de Cordoue
10 douz. Cuir à bride
20 do Rouan rose et Peaux de Chamois,
50 do grands Bassane

—AUSSI :—

25 douz. Peaux de Loupmarin émaillé

La vente à ONZE heures.

JOHN M. TOBIN,

18 mai. Encanteur.

Sucre, Tabac, Thé, Café, Epice Huile, Fruit, Eau-de-Vie, &c.

SERONT offerts en vente JEUDI MATIN, le 20 du courant, aux magasins de Messieurs NOAD, YOUNG & CIE.

125 boucauts Casonnade brune, de Porto-Rico
20 tierçons Sucre blanc écrasé, de Hollande
20 do } Sucre blanc écrasé, de Londres
30 quarts }
300 boites de différentes grandeurs, Thés, consistant en ; Vieux Hyson, Jeune Hyson, Hyson Twankay, Twankay, Gunpowder, Impérial, Oolong et Souchong
250 paquets Tabac manufacturé, lbs, demi lbs, 18s, 16s, 8s, 5s, 10s et Honey Dew, dans toutes espèces de paquets
8 boucauts Tabac en feuilles
100 sacs Café vert, de Cuba
50 do do do de Rio
50 do do rôti
200 boites Raisin Muscat frais
50 do do sans graines
50 quarts petit Raisin de Patras et Zante
10 sacs Amandes douces ecalées
20 do Piments
10 caisses Canelle
200 lbs Muscade
11 caisses vraie Moutarde de Wix, de Londres
20 boucauts Eau de Vie pâle et brune de "Martell"
8 do do de Bordeaux
3 tonnes Whiskey écossais

Empoi, Pipes, Mèches, Sel séché au poêle, Huile de Baleine N. B. B. W., Huile de loupmarin et spermacétique

Harengs No. 1, Riz de la Caroline

Vin de Marseille en barriques et qr de barriques

Chandelles, Prunes, Cigares, &c., &c

Vente à DIX heures.

JOHN M. TOBIN,

15 mai Encanteur.

ON DEMANDE

Des Gardiens de Barrieres.

LES Syndics des Chemins à Barrières de Montréal, requérant les services de HUIT personnes pour percevoir les péages des barrières de péage sur les dits chemins, donnent par les présentes avis, que des demandes de la part de ceux qui désireraient remplir ces places, seront reçues jusqu'à LUNDI prochain, le DIX-SEPT courant, à midi.

Les demandes devront être faites par écrit (accompagnées de certificats écrits, attestant la réputation des solliciteurs,) et adressées au secrétaire des syndics des barrières.

Montréal, 11 mai.

100 côtés de Cuir à semelle, léger, à vendre par

13 mai NOAD, YOUNG & Cie.

50 caques Huile de Palme, à vendre par NOAD, YOUNG & Cie.

13 mai.

20 balles Mèches de Chandler
150 balles Meches à chandelles à vendre par

13 mai NOAD, YOUNG & Cie.

PORK mess, américain, en entrepot et droits payés.

Pork prime, *mess prime* et Canada mess, à vendre par

13 mai NOAD, YOUNG & Cie.

SUIF en quarts
Saindoux en quarts et caques
A vendre par

13 mai NOAD, YOUNG & Cie.

Certificat de Lloyd.

HENRY CHAPMAN ayant été nommé agent pour Lloyd, est prêt à veiller l'examen des marchandises endommagées quand il en sera requis.—13 mai.

Vins de Madère.

LES Soussignés ayant été nommés AGENTS pour Messieurs J. HOWARD, MARCH & Cie, de Madere, sont maintenant prêts à recevoir des ordres pour leurs VINS célèbres qui seront livrés ici l'automne prochain.

HENRY CHAPMAN & Cie.

6 mai. Rue St. Sacrement.

AVANCES.

LES soussignés sont prêts à faire des AVANCES LIBÉRALES sur les PRODUITS ou MARCHANDISES, consignés à eux pour être vendus, à Montréal ou à Québec, aussi sur chargement à leurs agents à Londres, Liverpool, Glasgow ou Halifax. &c.

HENRY CHAPMAN & CIE.

13 mai.

ONT été reçues par *John Bull* et *City of London*, les consignations suivantes, pour vendre:

30 boites Sauces célèbres de Loyer "Kalos Guisis"
100 caisses Sauces et Marinades en pinte, chopine et demiard
25 caisses Fruits en bouteilles, Cafres, Huile à salade, &c.
10 caisses Soy de la Chine, Katchup et Capucines
23 caisses Marinades des Indes Oriantales en demiard
10 caisses Pâte de Cayenne, Enchois Bloata
50 boites de ferblanc, Harengs de Yarmout de première qualité
15 caisses Confitures, Jelées, &c., assorties
5 caisses Vinaigre de pure vin blanc, dans des bouteilles d'ornement
45 boites écorce de citron, Oranges et Citrons confits

—AUSSI :—

75 grosses Savon de goût (Pine apple) de Clayton
80 boites Savon Windsor première qualité de Clayton
100 grosses, Huile, Sel, Parfumerie, &c., &c.

HENRY CHAPMAN & CIE.

13 mai Rue St. Sacrement.

VENTES A L'ENCAN.

Par John Leeming.

VENTE ETENDUE

D'EPICERIES

NOUVELLEMENT ARRIVEES.

VENDREDI, le 21 mai courant, sera vendu au compte de Messrs. LESLIE, STARNES & CIE., dans la bâtisse de l'ancien cirque, rue Craig ;

Un assortiment complet et étendu d'Épiceries. Les détails seront donnés dans une autre annonce.

Vente à DEUX heures

JOHN LEEMING,

13 mai Encanteur.

Marchandise Américaine.

LE Soussigné informe ses amis et pratiques, qu'indépendamment de sa ligne ordinaire de commerce, il vient de recevoir un assortiment étendu de MARCHANDISE SÈCHE AMÉRICAINE, qu'il Vendra en Gros seulement à un prix très-réduit.

11 mai.—qi D. MASSON.

S. M. MACKENZIE,

AGENT POUR LA DOUANE,

Expédition et Agence Générale à Commission

No. 62, Rue des Commissaires.

(fesant face au Quai des Steamboats.)

MONTRÉAL.

6 mai—a

AVIS.

TOUS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu Sieur JOSEPH HYACINTHE CADOT, sont priés de présenter leurs comptes immédiatement et ceux qui doivent à la dite succession sont requis de payer sous un court délais.

FRANÇOIS CADOT.

11 mai 1852—m Exécuteur Testamentaire.

Argent trouvé.

LA personne qui a perdu une somme d'argent à St. Césaire, en décembre ou janvier dernier, pourra la recouvrer en s'adressant au soussigné à St. Jean-Baptiste de Rouville.

4 mai. JEAN-BAPT. SORRETTE

SALLE DE CONCERT

DU

Marché Bonsecours.

POUR QUELQUE TEMPS SEULEMENT.

PANORAMA COLOSSAL

DU

PALAIS DE CRISTAL.

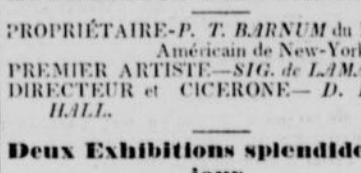

ATTRACTION SANS PAREILLE!

PROPRIÉTAIRE—*P. T. BARNUM* du Muséum Américain de New-York.
PREMIER ARTISTE—*SIG. de LAMANO.*
DIRECTEUR et CICERONE—*D. ELDON HALL.*

Deux Exhibitions splendides par jour.

A TROIS ET HUIT HEURES, P. M. ET LES MARDIS ET VENDREDIS A DEUX HEURES, P. M.

ADMISSION TRENTE SOUS SEULEMENT,

SIEGES DE DEVANT 1s. 10½D.

PAS DE BILLETS DE SECOND PRIX.

Est maintenant ouvert,

LE Panorama le plus populaire et le plus encouragé représentant

L'Exposition Universelle,

dans tout l'extérieur, savoir ; la Procession Royale de Buckingham au Palais de Cristal l'intérieur du fameux Palais de Cristal, et le célèbre Quartier ou West-Ent de Londres ; la grande cérémonie de l'Ouverture par la Reine Victoria et la Cour d'Angleterre ; une superbe vue de toute la Nef ; la Nef et chacune de ses parties ; la Division Canadienne ; la Division américaine ; toute la Croisée ; la Division britannique, et les cours agricoles ; le tout se terminant par une superbe vue du *Yacht America*, en face de Cowes.—4 mai.

BAINS DE MONTREAL,

(No. 50, Rue Craig et Ruelle des Fortifications,)

SONT MAINTENANT

OUVERTS AU PUBLIC,

DE

5h., A. M., a 10 h. P. M.

CHAQUE BAIN............................1s. 3d.

8 mai.

Tenure Seigneuriale.

UNE réunion du comité permanent de la CONVENTION est convoquée, pour le 18 MAI courant, dans la Salle de l'Institut-Canadien. à 11 heures A. M

L. V. SICOTTE. Président.

5 mai 1852

J. G. Bibaud, M. D.

PROFESSEUR D'ANATOMIE, E. M. M.

Médecin de l'Hotel-Dieu, &c.

Rue Craig, No. 66, devant chez Mme. Quesnel.

JE prends cette occasion, d'informer messieurs les étudiants en médecine que je continue de recevoir à mon étude, les éleves auxquels je donne des instructions particulières. L'avantage qu'ils retirent de ces instructions pour les guider dans leurs études, leur faire acquérir une connaissance raisonnée de leur profession et les former pour la pratique, peut être attesté par audelà de quatre-vingt médecins établis dans cette province, qui ont été mes élèves.

Je donnerai des leçons cliniques à l'Hôtel-Dieu, du mois d'août au mois de novembre prochain.—8 mai.

Nouvelle Pharmacie

RUE NOTRE-DAME,

No. 86, 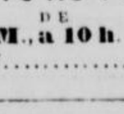 **No. 86,**

Vis-à-Vis le Palais de Justice.

C. VANFELSON & CIE.

RECOIVENT en ce moment de Londres, de Paris, par le *City of Hamilton* et par les bateaux à vapeur via les Etats-Unis, leur assortiment complet de Drogues, Médecines, Parfumeries, Objets de toilette, etc., etc., qu'ils espèrent offrir en Vente à leur

Nouvelle Pharmacie

No. 86 Rue Notre Dame,

Vers le 18 de ce mois, temps auquel ils invitent leurs amis à les visiter

Montréal, 11 mai 1852.

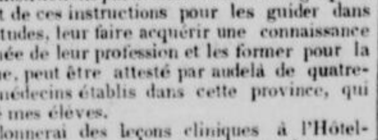

Instruments d'Agriculture.

LE soussigné reçoit actuellement un assortiment étendu d'INSTRUMENTS d'AGRICULTURE, adaptés pour la campagne, le tout sera vendu à bas-prix, savoir : charrues "cultivator," machines à semer, herses, rouleaux pour jardin, barattes, moulins à blé-d'Inde, moulins à vanner, moulins à sucre, grattes d'acier, bèches et pelles, fourches à fumier, fourches à foin, montures de meules, &c.

GEO. HAGAR,

8 mai. 103, rue St. Paul.

A VENDRE,

DEUX GRANDES CUVES, rondes et étanches, de 10 pieds de largeur sur 4½ de profondeur, aussi QUATRE CUVES quarrées, de 10 pieds sur 3½ de profondeur et 3½ de largeur, faites avec le meilleur bois de pin, s'adresser au No. 21, rue Ste. Monique, faubourg St. Antoine.—13 mai.

VENTES D'IMMEUBLES.

Vente par le Shérif.

MONTREAL, à savoir : } AVIS PUBLIC est donné par les présentes que le lot de terre et ténement ci-dessus désigné, sera vendu au temps et heure ci-dessous mentionné Toute opposition afin de conserver pourra être filée dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du dit bref.

Venditioni Exponas.

Montréal, à savoir : No. 1987. } JOHN BLACKWOOD FORSYTH, de Kenilworth, Warwickshire, en Angleterre, Ecuier, Demandeur ; contre les terres et tenements de la SOCIÉTÉ DE LA MISSION BAPTISTE DU CANADA, Défendeur :

Les dites terres et tenements mentionnées et décrites dans la cédule marquée A., annexée au dit bref comme suit savoir.

Un LOT de TERRE situé dans le faubourg et quartier St. Antoine, de la Cité de Montréal, du contenu suivant, mesure anglaise, et compris dans les bornes ci-après décrites, savoir : contenant deux cent quarante-sept pieds de front sur la rue Guy au nord-est, deux cent cinquante-neuf pieds en arrière sur la rue St. Charles, au sud-ouest, trois cent quarante-trois pieds six pouces (dans laquelle ligne il se trouve une interruption) qui joignent aux représentants respectifs de Henri Blache et de John Mathewson, au côté nord-ouest, et trois cent quarante-quatre pieds sur une ruelle de communication entre les rues Guy et St. Charles, au côté sud-est ; avec une bâtisse en pierre à trois étages connu comme le Collège Baptiste, laquelle (à l'exclusion du portique) a un front de cent vingt pieds six pouces, sur une profondeur de cinquante-sept pieds, neuf pouces, et une maison (cottage) en bois et autres bâtisses dessus érigées, tout ce mesurage étant plus ou moins.

Pour être vendu à mon Bureau, en la Cité de Montréal, le TRENTE-UNIÈME jour de MAI courant, à DIX heures du matin.

Le dit bref retournable le neuf juin prochain.

JOHN BOSTON, Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 14 mai 1852. } 15

Vente par le Shérif.

MONTREAL, à savoir : } AVIS PUBLIC est donné par les présentes que les lots de terres et ténements ci-dessous désignés, seront vendus aux temps et heure ci-dessous mentionnés. Toute opposition afin de conserver pourra être filée dans aucun temps dans les deux jours qui suivront le rapport du dit bref.

Alias Venditioni Exponas.

Montréal, à savoir : No. 2549. } DAME ANTOINETTE ALLARD, de la paroisse St. Charles, dans le District de Montréal, épouse d'Alfred Rambeau, écuier, du même lieu, et de lui dûment séparée quant aux biens par séparation contractuelle, et le dit ALFRED RAMBEAU, Demandeurs ; contre les terres et ténements de SIMON TALON LESPÉRANCE alias SIMON TALON dit LESPÉRANCE, écuier, marchand, de la paroisse de Laprésentation, dans le District de Montréal, Défendeur :

Les dites terres et ténements mentionnées et décrites dans la cédule marquée A., annexée au dit bref comme suit, savoir :

4. Une TERRE, sise et située au côté nord du chemin du rang St. Simon, paroisse de Laprésentation, dit district, de la contenance de trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur, le tout plus ou moins ; bornée par devant par le chemin du dit rang, derrière par le cordon des terres du grand rang, d'un côté par Joseph Marcaveille, et d'autre côté par Joseph Lavallé, avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

5. Une autre TERRE, sise et située au côté sud du chemin du grand rang, dans la dite paroisse de Laprésentation, de la contenance de deux arpents et demi de front, sur trente arpens de profondeur, le tout plus ou moins ; bornée en front par le chemin du dit rang, par derriere par le cordon des terres du rang St. Simon, d'un côté par Eusèbe Dufresne, et d'autre côté par Anselme Charron, avec une grange, étable et autres bâtisses dessus construites.

6. Une autre TERRE, sise et située au côté nord du chemin du grand rang, dans la dite paroisse de Laprésentation, de la contenance de deux arpents de front, sur trente arpens de profondeur, le tout plus ou moins, bornée par devant par le chemin du dit rang, derrière par le cordon des terres du rang des étangs, d'un côté par Alexandre Daigle, et d'autre côte par la terre ci-bas désignée appartenant au dit défendeur, avec une maison, grange et autres bâtisses dessus construites.

7. Une autre TERRE, sise et située au nord du chemin du grand rang, dans la paroisse de Laprésentation, de la contenance d'un arpent plus ou moins de front, sur le chemin du dit rang, allant en ligne diagonale, jusqu'à la distance d'environ trois arpents, prenant ensuite une largeur de deux arpens, sur trente arpens de profondeur, le tout plus ou moins ; bornée en front par le susdit chemin, derrière par le cordon des terres du rang des étangs, d'un côté par la terre ci-haut désignée, et de l'autre côté par un chemin de montée qui conduit à l'église de la dite paroisse, avec une maison en pierre, hangards et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église de la dite paroisse Laprésentation, le TRENTE-UNIÈME jour de MAI courant, à DIX heures de l'avant midi.

Le dit Bref rapportable le premier jour de Juin prochain.

JOHN BOSTON, Shérif.

Bureau du Shérif, Montréal, 11 mai 1852. } 15

The Montreal Transcript.

JOURNAL qui paraît trois fois par semaine, les MARDI, JEUDI et SAMEDI, dans la matinée, a la plus grande circulation à Montréal, et offre le meilleur moyen qu'on puisse désirer pour la publication des Annonces.

Ceux qui désirent donner la plus grande publicité à leurs Avertissements sont informés que le *Transcript* a la plus grande circulation dans Montréal et qu'il est d'ailleurs beaucoup répandu dans le Bas et le Haut-Canada ; et afin d'assurer aux avertissements une publicité encore plus étendue, ils seront, si on le requient, insérés au

Weekly Transcript

Qui a une longue et très respectable liste d'abonnés, répartie sur presque tous les points du Canada.

Il se publie trois éditions du *Transcript* dont la réunion offre aux marchands, cultivateurs, artistes hommes de profession &c., des avantages supérieurs pour la publication de leurs annonces.

20 avril.

Pension Privée.

DEUX ou TROIS personnes qui désireraient se mettre en PENSION trouveront une place conveuable au No. 51 à l'entrée de la rue Sanguinet.

4 mai. JOSEPH ROUSSEAU.

On demande immédiatement

UN JEUNE HOMME actif et intelligent, sachant les deux langues, pour servir dans un magasin de Quincaillerie.

W. WARREN,

4 mai 180 rue Notre Dame

Place demandée.

UNE jeune Demoiselle canadienne désire se placer chez quelque famille à Montréal ou à la campagne, pour enseigner le Français, l'Anglais, le Dessin et la Broderie en laine. Ses conditions seront libérales. Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la *Minerve*.

30 avril 1852.

EMPLACEMENT À VENDRE,

A St. François, sur la Rivière Jésus, à Sept arpents du village de Terrebonne ; avec MAISON en pierre, de 40 pieds sur 28, hangard, écurie, étable, boulangerie, verger, puits, &c. S'adresser sur les lieux à

8 mai.—m GÉDEON LEJRIS.

SAMUEL PRICE,

Grocerie de Montréal.

MAGASIN DE PROVISIO[N] ET D'EPICERIE

EN GROS ET EN DETAIL,

COIN des rue des Commissaires et St. Pierre vis-à-vis le marché Ste. Anne, Montréal. Un assortiment général de Thés, Sucres, Epices et Liqueurs de toutes espèces, constamment en main. ☞Les familles, les steamboats et les bâtiments seront fournis au plus court délai.

11 mai—a

A VENDRE OU A LOUER.

A LOUER,

Une belle MAISON, bien logeable, située à Chambly, entre le Bassin et le Canton, occupée pendant un grand nombre d'années par M. le Dr. Grosbois, avec jardin, cour et dépendances. S'adresser sur les lieux au Soussigné.

8 mai— JEAN DION.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

Les propriétés suivantes situées en la ville de St. Hyacinthe.

Une MAISON EN BOIS, bien située pour le commerce, très-bien finie, à deux étages et ayant une belle cour.

—AUSSI :—

Une MAISON EN BOIS, à un étage et à deux côtés.

Une MAISON EN PIERRE, formant le coin des rues Cascade et St. Hyacinthe, bien située pour le commerce, avec une boulangerie et jardin à deux étages.

—DE PLUS :—

Un très-joli COTTAGE EN BRIQUES, près de la ville et sur le bord de la rivière Yamaska, adjoignant la propriété de P. C. Leclerc, écr.

Pour les conditions, s'adresser à St. Hyacinthe, au soussigné.

CÉLESTIN PARENT.

11 mai.—m

A VENDRE,

DEUX PROPRIÉTÉS, qui ont longtemps été occupées comme magasins d'épiceries, situées dans le faubourg St. Laurent, aux coins des rues Sanguinette et Mignonne. Conditions libérales. S'adresser sur les lieux à

23 mars 1852. C. SABOURIN.

A VENDRE,

DEUX MAISONS en briques, situées dans la rue St. Bernard, près de l'église St. Patrice, ayant jardins et étables. Elles sont divisées convenablement pour loger quatre petites familles s'il en est requis.

—AUSSI :—

Un *COTTAGE* en briques ayant six chambres, avec cours et dépendances et une gallerie devant, fesant face sur la rue des Allemands, les propriété ci-dessus mentionnées, joignent les rues des Allemands et St. Bernard, et sont dans le voisinage immédiat de l'église S. Patrice, les rendant d'un grand avantage pour ceux qui désirent acheter dans ce lieu de santé.

Conditions très-favorables, on ne requêr qu'une petite somme de l'achat, en passant les contrats et un temps libéral sera alloué pour la balance.

Pour autres particularités, s'adresser à

JOHN ATKINSON,
No. 12, rue St. Paul.

Montréal, 4 mai.

A VENDRE,

Une MAISON en BOIS à DEUX COTES, avec l'emplacement contenant 45 pieds de front sur 120 de profondeur, sur lequel sont un hangard et autres bâtiments, et un puits ; situés sur la rue Visitation, près de l'église St. Pierre. S'adresser sur les lieux.

Montréal, 23 mars 1852.

A LOUER,

Et Possession donnée Immédiatement.

Cette grande BATISSE, à quatre étages, située sur la rue Ste. Thérèse, connue comme bâtisse de la "Gazette du Canada," avec des grandes caves, de 80 pieds sur 40 et de 9 pieds de haut. Cette bâtisse serait très propre pour une voute ou magasin en gros ou en détail, une partie de cette bâtisse est finie comme logement ou bureaux. S'adresser à

T. S. JUDAH,
16 janv No. 45 Rue Craig.

Propriété de valeur,

A VENDRE,

CETTE BELLE TERRE, située à la Côte des Neiges, connue comme JARDIN BOTANIQUE de GUILBAULT, est à vendre, à des termes très-faciles. Une partie du prix d'achat comptant, la balance avec terme facile. Le titre du shérif sera donné. Pour plus amples informations, s'adresser à P. Lachapelle, écr., J. A. Labadie, écr., N. P., J. E. Guilbault, écr., ou au propriétaire,

17 fév A. LEMIEUX.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

LA SEIGNEURIE de St. DENIS située dans le district de Montréal, contenant deux lieues et vingt arpens de front, sur deux lieues de profondeur, à des termes de payement faciles.

Pour les conditions s'adresser au soussigné, en l'étude de Louis Lacoste, Notaire, à Boucherville.

H. D'ESCHAMBAULT.

Boucherville, 4 mars 1852.

A VENDRE,

Un EMPLACEMENT agréablement situé, au village de St. ANICET, de 170 sur 200 pieds, avec une MAISON en bois de 31 pieds sur 30. Pour les conditions, s'adresser au curé du lieu.—13 fév.

A VENDRE,

UN EMPLACEMENT avec deux MAISONS et une BOULANGERIE dessus érigées, situé au centre du village de St. Athanase, cette propriété est occupée depuis plusieurs années par un boulanger qui y détaille entre 1500 à 2000 minots de fleur par année.

Les conditions seront connues, en s'adressant au soussigné a St. Athanase.

F. F. Z. HAMEL.

A VENDRE,

UN LOPIN DE TERRE, de 73½ acres, dans le township de Roxton, appartenant à ALEXANDRE FONTAINE, de St. PIE, et sur lequel est érigée un MOULIN à SCIER alimenté par un magnifique pouvoir d'eau. Conditions libérales. S'adresser au dit A. F., ou au soussigné.

J. C. BACHAND, N. P.

St. Pie, 15 mars 1852.

Presens du Jour de l'An

PAR

MORISON, CAMERON & EMPEY,

No. 202, Rue Notre-Dame.

PATRONS DE ROBES DE MOUSSELINE DE LEINE,

3s 6d 4s 3d et 5s.

D'INDIENNES

1s. 9d. ; 2s. 3d. ; 2s 6d.

POLKA DE LEINE TRICOTÉE,

20s., 2s. 10d et 3s 9d.

— AUSSI :—

UN ASSORTIMENT ÉTENDU

d'Articles dans le dernier gout.

18 déc.

Bélinge & Bétournay,

AVOCATS,

Rue St. Vincent, No. 3.—3 av.

Importation du Printems.

1851.

LE Soussigné reçoit par les différents vaisseaux dans le Port, un assortiment général

DE

MARCHANDISES

des Marchés de

LONDRES,
DUBLIN,
MANCHESTER,
LEDES,
HALIAX,
ROCHDALE,
GLASGOW,
NEW-YORK,
BOSTON.

Les conditions à part du comptant seront libérales.

JEAN BRUNEAU.

No. 140, rue Notre-Dame
7, rue St. Joseph,
Montréal, 26 mai.

A VENDRE,

Flanelle, Cariset et Baize.

20 bls rouge, blanche, jaune, verte et bleu
10 do écarlate, rose, bleue et carreauée
10 do Kersey blanc et serge
5 do Baize verte et bleue

26 mai—a JEAN BRUNEAU.

VIS DE CHEMINS DE FER.

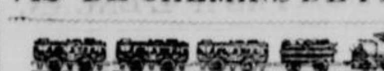

CHEMIN DE FER

DU

ST. LAURENT ET DU CHAMPLAIN.

Arrangements Actuels.

STEAMERS.

MONTRÉAL.	DE LAPRAIRIE.
9 h. A. M., Malles et Passagers.	11h : 15m., A. M., Passagers.
3 h. P. M., Passagers	5 heures, P. M., Passagers et Malles

CHARES.

DE ROUSE'S POINT.	DE LAPRAIRIE.
7h 30m., A. M., Passagers.	10h : 15m., A. M., Passagers et Malles.
1-50m., P. M., Passagers.	4h-45m., P. M., Passagers.

CHARES DE ST. JEAN.

POUR LAPRAIRIE.	DE ROUSE'S POINT.
9-30m., A. M.	11h., A. M.
3-30m., P. M.	6-10m., P. M.

A. H. BRAINERD,
Surintendant.

Bureau du Chemin de Fer,
Montréal, 30 avril 1852.

CHEMIN DE FER
DE MONTRÉAL ET NEW-YORK.

Arrangement d'Eté.

HEURES DE DÉPART.

DE MONTREAL	DE LACHINE.	
8 heu. A. M.	8½ heu. A. M.	On à l'arrivée des steamboats qui sont dus ou en vue.
12 do M.	12½ do P. M.	
4 do P. M.	4½ do P. M.	
5½ do P. M.	6 do P. M.	
7 do P. M.	7½ do P. M.	

LES DIMANCHES.

10½ heures A. M.	11 heures A. M.
7 do P. M.	7½ do P. M.

Le fret est pris à très-bas prix.

JOHN FARROW,
Montréal, 14 mai—a Secrétaire.

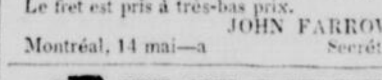

CHEMIN DE FER
DE LA
LIGNE PROVINCIALE ET DU LAC St. LOUIS

AVIS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, que le Sixième Versement et les suivants sur le Fonds Capital de la Compagnie de la ligne du chemin de fer du Lac St. Louis et de la Ligne Provinciale, de £5 par part chacune, est payable aux jours respectifs ci-dessous mentionnés, à la BANQUE de MONTRÉAL dans cette ville.

Sixième Versement,	le 1r mai 1852.	
Septième	do	1r juillet do
Huitième	do	1r sept. do
Neuvième	do	1r nov. do
Dixième	do	1r janv 1853.

Par ordre des Directeurs.

JOHN FARROW,
Secrt.-Trés.

Montréal, 19 janvier 1852.—20

Machines pour faire de la Brique.

LE soussigné a à vendre une quantité de MOULES pour faire de la BRIQUE, qu'il donnera pour moitié du prix coutant.

AUSSI :—

Une quantité de MOULINS A TERRE GLAISE, d'un nouveau principe, construits expressément pour les machines ci-dessus et la seule machine maintenant bâtie qui fonctionne.

Les articles ci-dessus seront garantis fonctionner, tels que représenté lors de la vente.

Et on peut s'en procurer à des termes les plus raisonnables de paiement et un discompte sera alloué à celui qui paiera comptant.

Les conditions offrant une occasion des plus favorables à ceux qui désirent faire de bonnes briques ; et qui ont dans les villages des cours de terre glaise, ainsi qu'à ceux qui désirent commencer un commerce de briques.

Pour les autres particularités, s'adresser soit bar lettre ou autrement à P. BAWDEN, junior, briquetier à Montréal, ou à A. BAWDEN, briquetier à Hamilton.—16 janv—utm—m

---

Situation demandée.

UN MEUNIER qui a servi pendant plusieur années, désirerait se placer comme tel dans un moulin. Il pourra, si on le désire, tenir aussi les livres, il fournira de bonnes recommandations s'adresser, d'ici au 1er mai prochain, à

JOS. LAVOIE,
19 mars à Ste. Martine.

AVIS

CEUX qui doivent à la succession de feu W. O. DUNN, en son vivant médecin, au Côteau du Lac, sont requis de payer sans délai et tout compte contre la dite succession doit être présenté au soussigné.

G. BEAUDET, Tutr.

2 fév. 1852.

AVIS.

TOUS ceux qui ont des RÉCLAMATIONS contre la succession de feu le Dr. AMABLE BERTHELOT, écr., vivant de Québec, ci-devant de la paroisse des Cèdres, sont priés de les envoyer au Notaire soussigné, afin de les comprendre dans l'inventaire des biens de sa succession.

M. TESSIER,
Québec, 10 avril 1852.—13 Notaire.

CHARBON.

A VENDRE,

120 CHALDRONS de CHARBON pour grilles, en lots Convenables aux acheteurs, par

JOSEPH KNAPP
9 mars Pointe Caiâ ellié

A VENDRE,

MOULANGES FRANÇAISES, PIERRE à MOULANGE et TOILE à BLUTEAU Panere

WILLIAM BURRY,
Rue Willington et George

Mr. BENDER,

AVOCAT,

Tient son Bureau à Montréal, rue Ste. Thérèse pres l'imprimerie de la "Gazette du Canada".

16 déc. —a

CIDRE DE PENNER.

LES soussignés ayant pris des arrangements avec M. PENNER pour la vente de sa provision de CIDRE, pendant la saison prochaine, ils sont LES SEULS en mesure de fournir au public ce délicieux BREUVAGE D'ÉTÉ, qu'ils vendront aux taux ordinaires, en bouteilles et en futailles. PAYNE, HAMILTON & CIE.

6 avril.—a

Bière forte de Londres.

LES soussignés offrent en vente :

385 douz., en chopines et pintes.

On l'a mise en bouteilles l'automne dernier, et elle est en excellente condition pour l'usage. On la vendra à bas-prix aux commerçants.

PAYNE, HAMILTON & CIE.
Coin des rues St. Pierre et Notre-Dame

6 avril—a

PAR LETTRES PATENTES DE SA MAJESTE.

ECONOMIE

SUR LE BOIS DE CHAUFFAGE,

Avantageux sous le rapport de la propreté, de la dépense et du comfort.

Fournaises pour la cuisine et pour chauffage.

JOSEPH PAGNUELLO,

OUVRIER EN CUIVRE ET EN FERBLANC,
No. 10, rue Bonaventure, Montréal,

INFORME les citoyens de la ville et du Canada en général, qu'il est prêt à fournir des FOURNAISES SUR UN PLAN AMÉLIORÉ, servant aussi bien pour la cuisine que pour chauffer les maisons, et pour lesquelles il a obtenu les Lettres Patentes de Sa Majesté.

Toutes les commandes seront ponctuellement exécutées.—4 mars.

ASSURANCES.

GLOBE
Fire and Life Insurance Co.
OF LONDON.

COMPAGNIE
D'ASSURANCE CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE, DU GLOBE DE LONDRES.

CAPITAL
UN MILLION STERLING.

Tout réalisé, et placé à profit, les assureurs sont par là en mesure de pouvoir payer immédiatement les pertes les plus étendues.

LE soussigné ayant été nommé AGENT pour la COMPAGNIE D'ASSURANCE DU GLOBE DE LONDRES, pour le Canada, est préparé à recevoir des ASSURANCES contre le FEU et sur la VIE, aux conditions les plus favorables—et peut accorder les demandes sans aucune référence au Bureau de Londres.

HENRY CHAPMAN,
Bureau, Chambres Commerciales,
Montréal, 1 jan 1852-5-a Rue St. Sacrement.

COMPAGNIE D'ASSURANCE.
DE LIVERPOOL ET DE LONDRES
Contre le Feu et sur la Vie.

Principeaux Bureaux :

8 & 10 Water Street.............LIVERPOOL.
22 & 21 Poultry et
3 Regent St. Waterloo Place } LONDRES.

BUREAU A MONTRÉAL :
Coin de la Place d'Armes et rue Notre-Dame.

Capital—Deux Millions Sterling.
Savoir : 100,000 Parts à £20 chaque.

LE soussigné ci-devant agent de la "Compagnie d'Assurance de Québec," et qui continue de l'être pour la "Compagnie d'Assurance sur la Vie" dite *Britania Life Company*, en offrant d'ASSURER CONTRE LE FEU, pour l'Institution si florissante ci-haut mentionnée, droit qu'il se doit à lui-même ainsi qu'au public de faire connaître ses ressources et ses moyens.

		STERLING.
I y a de souscrit sur le capital ci-haut mentionné. . . .		£1,531,380 0 0
Sur lequel il a été payé	122,475 0 0	
En cours de paiement..	68.947 10 0	£191,422 10 0
2d. Fonds accumulés de la Compagnie.		
1r Le Fond de surplus en réserve. . . .	131,452 10 0	
2. Fonds fluctueux .	40,000 0 0	
3. Fonds garantis de l'Ass. contre le feu.	29,568 18 11	
4. Fonds de l'Assurance sur la Vie accumulés après l'évaluation et l'appropriation en décembre 1849. . . .	67,531 19 3	£268,603 8 2
		£460,025 [illegible]

Il est aussi statué que tous premiums qui émmont être reçus sur la vente des actions non-pournées de la Compagnie, seront porté au crédit du Fond de Réserve du surplus et en formeront partie : ainsi, comme les £2 10s. payés sur chaque action, se vendront maintenant £7 10, ce Fond de Réserve augmente continuellement, sans compter les accumulations venant d'autres sources ; et il est pourvu expressément par le premier acte du Parlement obtenu par la Compagnie : "qu'il ne sera pas loisible à la dite Compagnie, ou à aucunes personnes au nom de la dite Compagnie, de stipuler, contracter ou convenir en aucune manière, avec aucune personne ou personnes, pour limiter ou restreindre l'obligation des propriétaires de la dite Compagnie ou d'aucun d'iceux," de manière que, dans l'obligation sans restriction d'une vaste et riche propriété, et la promptitude avec laquelle les justes droits peuvent être établis dans le cas où ils seraient mis en doute, la sûreté qu'il procure est de la nature la moins incontestable.

Le soussigné ayant servi comme agent pour la Compagnie d'Assurance contre le Feu de Québec, pendant presque quinze ans, durant lequel temps il se flatte (en autant qu'il a dépendu de lui) d'avoir obtenu la confiance des personnes qui se sont fait assurer chez lui : et il se flatte, que vu son expérience, le Capital considérable, le Fond accumulé, le nombre et l'influence des propriétaires de la Compagnie, avec la *responsabilité illimitée* des Actionnaires (ce qui le met dans une position égale à aucun autre bureau d'affaires en Canada) et le prompt arrangement de toutes les justes pertes, il croit pouvoir espérer la confiance du peuple et une partie des applications pour assurances contre le feu dans ce District.

Une liste des Syndics et Directeurs tant à Londres qu'à Liverpool a été publiée pendant quelques semaines dans trois des journaux quotidiens et peut être obtenue, en s'adressant au soussigné qui est maintenant pret à effectuer des assurances contre le feu à des termes aussi favorables qu'aucune autre Compagnie respectable fesant des affaires à Montréal.

J. H. MAITLAND.

Agent pour la Compagnie d'Assurance du Feu et sur la Vie, de Liverpool et de Londres, et de la Compagnie dite Britannia d'Assurance contre le Feu.—17 fév.

NATIONAL LOAN FUND
LIFE ASSURANCE SOCIETY
OF LONDON.

Soci ete d'Assurance ur la Vie
SUR LES FONDS DU PRET NATIONAL DE LONDRES,
Incorporée par Acte du Parlement.

Caisse d'Epargne pour la Veuve et l'Orphelin

BUREAUX—26, Cornhill, Londres.
17, Grande Rue St. Jacques, Montréal.

CAPITAL—£500 000 STERLINGS.

COUR DES DIRECTEURS A LONDRES.

T. L. Murray	H. Croft
E. S. Symes	S. Walker
A. Vigne [M. D.	J. Rawson
Sir A. Knight, Barth.	J. Thompson
J. Elliston, M D. F R S	W. Kennaway
C. Tabor	G. Fuller

BANQUIERS.

Messrs. Glyn, Hallifax, Mills & Cie.

DIRECTEURS DES COLONIES.

Montréal....	B. Holmes, A LaRocque, E R Fabre	Wm Lunn, Rév J Flanagan
Halifax, N.E.	T R Grassie, J Strachan, T C Kinnear	Hon S Cunard, J Tremain, H Pryor
St. John N B	R F Hazen, W Wright, E Allison	Hon J H Gray, W Jack
St. John N F	H W Hoyles, Hon J Crowdy, Hon J Noad	Hon C F Bennet, N Stabb

FREDERICK R. STARR,

Agent Central des Colonies de l'Amérique, B. N.

LES primes sont aussi basses que la sureté du bureau le permet. Les assurés, d'après le tableau du retrait, ont droit d'emprunter au montant de la moitié de leurs primes annuelles, sans responsabilité ou garantie aucune. Chaque emprunt sera marqué sur le dosier de la police, qui n'a conséquemment pas besoin d'être déposée. Les polices existantes continuées pourront être sur le système ancien ou être converties à la nouvelle forme comme on le désirera.

Les Directeurs de Montréal signent les polices en vertu d'une procuration spéciale de la cour des Directeurs à Londres, et par là sauvent la dépense du droit du timbre.

Les appliquants ne paient rien pour l'examen médical. Trente jours sont accordés pour le paiement du prime après qu'il devient dû.

Les risques sont acceptés, les prêts accordés et les pertes payées par le bureau local de Montréal sans s'adresser à Londres.

On peut avoir des pamphlets ou blancs au bureau à Montréal ou chez les agents dans toute la province.

Montréal, 4 nov 1851

AVIS.

MR. EDOUARD CHEVALIER ayant été nommé PROCUREUR de Mr. et Mme. EDOUARD MONTFERANT, en leur absence du Canada, informe toutes les personnes qui ont des affaires avec eux, tant pour la succession de feu HUGH FARIES, écuier, que pour autres affaires, de vouloir bien s'adresser à lui à Terrebonne.

4 av.—6-m

Formation de Société.

LES Soussignés donnent avis, qu'ils ont formés une SOCIÉTÉ sous les noms et raisons de DESMARTEAU, PLAMONDON & MOUSSEAU et qu'ils feront des affaires en marchandises sèches et épiceries, dans leur magasin, no. 98, rue St. Paul, ci-devant occupé par N. B. Desmarteau,

N. B. DESMARTEAU,
PIERRE PLAMONDON,
ALEX. MOUSSEAU.

Montréal, 22 avril 1852—tm.

GRAINES POUR JARDIN, &c.

LES soussignés sollicitent l'attention sur leur assortiment de GRAINES pour JARDINS et pour les CHAMPS ; lesquelles, venant de maisons dont la réputation est établie depuis longtemps, offrent les garanties nécessaires pour que l'on doive s'en reposer avec confiance sur leur bonne qualité, tant sous le rapport des espèces que sur leur vertu a pousser. Elles consistent en graines de :

NAVET :—de Suède, le jaune d'Aberdeen, le blanc en globe, &c.
CARROTTE :—Altringham, la longue orange, la grosse blanche, &c.
OGNON :—le gros rouge.
POIS :—le "Marrowfat," celui à fleurs doubles, et beaucoup d'autres.

BETTERAVES ET MANGEL-WURZEL.
Fèves et choux de diverses sortes, raves, &c.

AUSSI :

De la GRAINE de TRÈFLE de HOLLANDE :—le rouge et le blanc, grosse espèce, et pour lequel les demandes vont toujours croissant.

CARTER, KERRY & CIE.,
26 mars—a 139, rue St. Paul.

ESSAYEZ AVANT DE DÉSESPÉRER.

PILULES D'HOLLOWAY.

GUERISON D'ASTHME.

Extrait d'une lettre de M. Benjamin Mackie, Quakre respectable, datée de Creenagh, près Loughall, Irlande, le 11 septembre 1849.

Au professeur HOLLOWAY.

Ami respecté—Ces pilules m'ont efficacement guéri d'un Asthme, qui, depuis trois ans m'affectait tellement que pendant la nuit j'étais obligé de me promener dans ma chambre, craignant de suffoquer par la toux et les glaires si je me couchais. Outre les pilules, je me suis frotté abondamment la poitrine soir et matin avec ton onguent.

Signé, BENJAMIN MACKIE.

Guérison d'une fièvre typhoide, au moment ou l'on désespérait de la vie du malade.

Une dame respectable du voisinage de Loughall fut attaquée du typhus et resta cinq jours sans boire ni manger. Elle a été abandonnée par son médecin et on n'attendait plus que sa mort. M. E. Mackie dont on vient de rapporter le cas en eut connaissance, et sachant l'immense avantage qu'il avait retiré lui-même de l'usage des pilules d'Holloway en recommanda l'essai. On lui donna huit pilules et même nombre fut répété matin et soir pendant trois jours, en très peu de temps elle fut entièrement guérie.

N. B. D'après une lettre récente il paraît que le colonel Dear, qui est avec son régiment dans les Indes, s'est guéri d'une attaque très sérieuse de fièvre par ces célèbres pilules. Il n'y a aucun doute que toute fièvre maligne peut être guérie, en prenant matin et soir des dôses copieuses de cette excellente médecine. Le malade doit en même temps boire abondamment de l'eau de graine de lin.

GUERISON D'UNE HYDROPISIE DE POITRINE.

Extrait d'une lettre de J. S. Mundy, écr., datée de Kingston, près Oxford, le 2 décembre 1848.

Au professeur HOLLOWAY,

Monsieur—Mon berger était depuis quelque temps affecté d'une hydropisie de poitrine. Dès que j'en fus informé je l'engageai à prendre de vos pilules, il le fit et se trouve parfaitement guéri et il est aujourd'hui mieux portant que jamais. Comme j'ai moi-même, l'année dernière, ressenti l'effet étonnant de vos pilules et de votre onguent, j'ai fait depuis tous les efforts pour en faire connaître les excellentes qualités.

signé, J. S. MUNDY.

LE COMTE D'ALODBROUGH GUERI D'UNE AFFECTION DU FOIE ET DE L'ESTOMAC.

Extrait d'une lettre de sa seigneurie dans sa Villa Missina, Livourne, 21 février 1848.

Au Professeur HOLLOWAY.

Monsieur—Diverses circonstances m'ont empêché jusqu'ici de vous remercier de la politesse que vous avez eue en m'envoyant vos pilules. Je saisis cette occasion pour en envoyer le prix et en même temps ajouter que vos pilules ont effectue le guérison de la maladie de foie et d'estomac que j'avais, et que tous les plus éminents médecine d'Angleterre et du continent n'avaient pu guérire y compris les eaux de Carl-bad et de Marienbad. Je désire avoir un autre pot d'onguent et une boite de pilules, dans le cas ou ma famille pourrait en avoir besoin.

Votre très obéissant serviteur,

Signé, ALODBROUGH.

GUERISON D'UNE CONSTITUTION EPUISEE.

M. Mate, garde magasin à Gundagai, la Nouvelle-Galle du sud, était depuis quelque temp v une santé délicate, sa constitution était épuisée et sa mort était considérée comme certaine par ses amis et par lui-même ; mais comme dernière espérance. Il fut induit à essayer les pilules d'Holloway, qui agirent immédiatement sur le système le résultat fut qu'il fût rendu à une guérison parfaite dans l'espace de quelques semaines, au grand étonnement de tous ceux qui le connaissaient. Il regarda cette cure comme si extraordinaire que par reconnaissance il l'a fit publier dans le "Sydney Morning Herald," le 2 janvier 1848. Quelques dôses de pilules relevèrent bien vite l'énergie du corps de l'esprit là ou tout autre remede avait failli.

Ces célèbres pilules sont merveilleusement efficaces dans les maladies suivantes.

Fièvres de toutes sortes	Hydropisie	Lumbago
Asthme	Dyssenterie	Hémorroïdes
Maladies bilieuses	Erysipèle	Rhumatisme
Taches sur la peau	Suppression des règles	Retention d'urines
Maladies des intestins	Convulsions	Scrophules ou
Coliques	Goutte	Humeurs froides
Constipations	Maux de tête	Maux de gorge
Consomptions	Indigestion	La pierre et la gravelle
Débilité	Inflammation	Symptômes secondaires
Tumeurs	Jaunisse	Tic douloureux
Vers de toute espèce	Ulcères	Affections vénéneuses
	Débilité	
	Maladies de foie	

Agents à Montréal, MM. ALFRED SAVAGE & CIE. Droguiste, rue Notre-Dame ; DR. PICAULT, rue Bonsecours.—27 sept—a

N. B. Des direction, enseignant la manière de s'en servir sont attachées à chaque pôt ou boite.

Tuyaux Conducteurs

A VENDRE.

MILLE pieds de *BOYAUX* ou *TUYAUX CONDUCTEURS* de 2½ pouces de diamètre avec rivets en cuivre, mailles, &c., à vendre en longueurs convenables aux acheteurs. On peut les voir et connaitre les conditions en s'adressant à la station des Tuyaux rue Craig. Ils sont vendus parceque leur dimension ne correspond pas à celle des pompes.

Ces TUYAUX conviendraient pour les steamboats ou pour des pompes de la campagne.

JOHN PERRIGO,
30 avril. Ingénieur en Chef.

J. R. BOYCE,

Barbier et Perruquier,

Artiste en Perruques et autres articles en cheveux Perfumerie, &c.

Rue Notre-Dame, vis-à-vis le Séminaire.

INFORME ses amis et le public qu'il confectionne toutes sortes d'articles en CHEVEUX égaux à tout ce qui peut être fait à Paris, en Angleterre et aux Etats-Unis, et supérieurs à tout ce qui peut être fait en Canada. Toutes commandes qui lui seront adressées soit de la ville ou de la campagne seront immédiatement exécutées.

☞ Bracelets, Gardes-Montre, Jones, Pendants d'oreilles faits en cheveux.

Il a aussi à son service une Dame, dernièrement arrivée de Paris, qui est chargée d'arranger les cheveux aux magasin et à domicile.

Cheveux achetés et vendus.—24 juil.—a

Etablissement de Tailleur

PAR

CHARLES GRENIER.

LE Soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a complété des arrangements avec le présent propriétaire

Mr. L. Lafontaine,

Pour la direction de son magasin comme MARCHAND TAILLEUR, où il se chargera de toutes commandes pour Hardes d'aucune description, qu'il exécutera avec toute la promptitude désirable, dans le dernier goût et à des prix réduits. L'Etablissement sera ouvert le PREMIER de MAI prochain.

CHARLES GRENIER,
Encoignure des rues St. Joseph et St. Paul.

27 avril 1852.

HOTEL DONEGANA,

PAR

J. H. DALEY.

LE soussigné a l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'il a complété des arrangements avec la présente propriétaire de l'HOTEL DONEGANA, (madame ST. JULIEN.) pour la principale direction de ce *Splendide Etablissement*. Il espère avec confiance qu'il sera favorisé d'une partie de leur patronage, vu surtout que son habileté à pourvoir aux besoins et au comfort de tout le monde a déjà été bien éprouvée, tant ici qu'à Kingston dans "*les bons vieux temps*."

La situation de la Maison est des meilleures, on y sera servi d'une manière supérieure. Afin de rendre les choses aussi complètes que possible, on a employé des ouvriers durant tout l'hiver, à ajouter à la maison tout ce qui convient le mieux pour la rendre commode et l'embellir. On s'est procuré de nouveaux meubles du style le plus nouveau et le plus à la mode et toutes choses sont faites pour rendre l'HOTEL DONEGANA l'établissement le plus complet dans l'Amérique britannique du Nord.

L'Hôtel sera ouvert au public le PREMIER de MAI prochain.

J. H. DALEY.

9 avril 1852.

Enseigne du Gros Chapeau,

111, RUE NOTRE-DAME, 111,

Presqu'en face de l'Eglise Anglaise.

MR. SAMUEL a l'honneur d'informer respectueusement le public, qu'il a maintenant en mains, un excellent assortiment de CHAPEAUX et CASQUETTES, des patrons les plus récents et de très-bonne manufacture, qu'il offre en vente à des prix très-raisonnables.

Comme Mr. Samuel ne fait ANCUN CREDIT, les personnes qui se proposent de payer comptant trouveront leur avantage en allant visiter son magasan, comme elles n'auront PAS A PAYER POUR CEUX QUI NE PAYENT JAMAIS.

Il vient de recevoir,

Un assortiment de CHAPEAUX à la KOSSUTH qu'il offre à des prix réduits.—30 mars.

Bouzy Champagne Cigares de la Havane.	**E. LaMontagne,** MARCHAND A COMMISSION, **SEUL AGENT** *dans les Etats-Unis pour la maison* DINET, PEUVREL & FILS à Avize (Marne.) *No. 47, Rue Stone.*	au de Vie. Claret.

6 avril.

Eau de Vie. Cigares	**G. LaMothe,** MARCHAND A COMMISSION, **SEUL AGENT** *en Canada pour le Champagne "Bouzy" et autres Vins de la maison* DINET, PEUVREL & FILS à Avize (Marne.) *No. 11 Rue St. Frs. Xar.*	Clarets. Liqueur.

N. B.—G. L., tiendra son bureau, d'ici au 1er. mai, aux Chambres Commerciales, rue St. Sacrement.—6 avril.

Avis aux Commissaires d'Ecole.

UN INSTITUTEUR qualifié pour une ECOLE MODELE, désire se procurer une place comme tel ; et comme cet Instituteur a fait un cours d'étude, il ne peut manquer d'être très-utile à ceux qui voudraient l'encourager.

S'adresser au bureau de la *Minerve*.—2 avril.

AVIS.

CEUX qui transportent des Potasses et Perlasses au hangar d'inspection, sont informés, qu'à compter de ce jour, le charriage des dits quarts ne sera plus payé par le soussigné.

E. M. LEPROHON.

Montréal, 7 av.—9—m

AVIS.

JE Soussigné préviens le Public que je ne serai RESPONSABLE d'aucune DETTE contractée en mon nom, sans un écrit signé de ma main.

J. BOULANGET.

Montréal, ce 19 mars 1852.

MAISON DE PENSION,

Rue St. Laurent, no. 6, près de la rue Craig.

MME. PROVANCHER informe le public, qu'elle tient, comme ci-devant, une MAISON DE PENSION, où elle a encore plusieurs chambres vacantes, ses prix sont très-modérés.—19 mars—tm

---

GRAINES NOUVELLES

ALFRED SAVAGE & CIE,

VIENNENT de recevoir par la voie de New-York un grand assortiment de GRAINES de JARDIN et des CHAMPS, qu'ils offrent en vente aux Jardiniers, aux Cultivateurs et les Marchands de la Campagne.—16 av.

GRANDE VENTE

DE

Propriétés par Billets.

Prix d'un Billet : $2.

1er LOT.—Un emplacement au coin sud des rues Craig et Hermine, à Montréal ; évalué $2,000

2me LOT.—Une créance sur privilége de bailleur de fonds.............. 1,500

3me LOT.—Une créance sur privilége de bailleur de fonds.............. 650

4me LOT.—Une créance sur privilége de bailleur de fonds 600

5me LOT.—Un constitut payant une rente annuelle de $24, sur privilége de bailleur de fonds.............. 450

6me LOT.—Un constitut payant une rente annuelle de $24, sur privilége de bailleur de fonds.............. 400

7me LOT.—Une créance sur privilége de bailleur de fonds.............. 400

Les conditions suivantes sont libérales et donneront aux souscripteurs de billets toutes les garanties désirables.

Les gagnants auront le choix de garder le lot qui leur sera échu, ou d'en demander l'évaluation ci-dessus énoncée qui leur sera payée à la présentation de leur billet, en argent.

Le porteur d'un billet gagnant deviendra propriétaire de son lot du tirage. Il lui en sera passé contrat en bonne forme, à ses frais.

Pour avoir le droit d'échanger un lot échu contre son évaluation en argent, la demande devra en être faite dans les soixante jours après le tirage.

Il y aura 5,500 billets.

Les numéros gagnants seront publiés sur les journaux de Montréal.

A l'époque fixée pour le tirage, une assemblée des souscripteurs sera convoquée à Montréal, par avis sur les journaux. Les souscripteurs présents nommeront sept délégués pour le tirage, qui sera fait en présence de l'assemblée. Chacun des délégués puisera un numéro dans une roue tournante, contenant tous les numéros des billets, et les sept numéros sortis seront les sept numéros gagnants.

Dans le cas où, pour quelque cause que ce soit la vente n'aurait pas lieu, le prix de chaque billet sera remboursé.

Les divers titres des propriétés sont déposés au Bureau de C. F. PAPINEAU, Notaire, coin des rues St. Jacques et St. Gabriel, Montréal, où l'on pourra, en tout temps, en prendre communication et avoir toutes les informations désirables.

On pourra se procurer des billets principalement chez Mr. GENDRON, Imprimeur, rue St. Gabriel, No. 29 et dans les principaux hôtel.

20 fév. 1852. G. LAMOTHE.

LE Soussigné qui a déménagé au No. 22 Rue McGill, offre en vente :

Thés, Hyson, Young Hyson, Twankay, Gunpowder, Souchong et Congo, en boites et Calvettes

Melasse en tonnes, tierçons et quarts

Sucre en pain, écrasé, et cassonade en boucauts, tierçons et quarts

Café vert et grillé, Pierre bleue et Indigo

Savon d'Angleterre, Montréal, brun et blanc, Labour Saving, Casteel et Windsor brun, &c., &c.

Chandelles de Montréal, spermacétiques de Belmont, mèches de cire et de composition

Marinades et Sauces, Ketchup de Champignons et de Tomates.

Câpres, Anchois, Fruits préparés et empoi de Forment

Veilleuses ficelle, allumettes patentées.

Noir à souliers en pâte et liquide, brosses et époussoires

Mèches, Moutarde, Petards et confiseries assorties

Un assortiment de Fruits frais et Épices

Eau-de-Vie de Martell, Genievre DeKuyper, Whiskey écossais, Whiskey de Montréal de Hunt, Graham, Duff et Gordon & Cie

Vins de Porte et Sherry, Cherry Brandy, Syrops de Citron et Gingembre, 100 douzaines Balais de Blé-d'Inde, 100 Jambons assaisonnés au sucre, 500 lbs. Flétan Supérieur fumé.

Avec tous les articles dans cette ligne.

En Gros et en Détail,

JAMES SUTHERLAND,
Coin des rues McGill et du Collége,
27 avril 1852.—a Montréal.

Maison de Pension privée.

No. 4 Rue St. Pierre, près de la rue Notre-Dame.

MADAME E. BELINGE remercie ses pratiques et le public pour l'encouragement qu'elle en a reçu, et les informe qu'au 1er mai prochain, elle ouvrira, au No. 4, rue St. Pierre, près de la rue Notre-Dame, une MAISON DE PENSION PRIVÉE à des prix modérés.

13 avril.

AVIS.

LES soussignés, reconnaissants envers leurs patrons et amis pour l'appui bienveillant et libéral qu'ils en ont reçu comme FABRICANTS de VOITURES, en cette ville, depuis qu'ils ont commencé leurs affaires, croient devoir les prévenir que comme ils ont contracté des engagements considérables pour la confection de voitures pour les chemins de fer, ils se sont retirés de leurs affaires ordinaires en faveur de Messrs. DWYER & TOLLAND, qui les continueront dans toutes leurs branches.

Messrs. DWYER & TOLLAND ayant été à notre emploi durant plusieurs années, nous pouvons les recommander avec confiance et solliciter en leur faveur une continuation du patronage qui nous a été accordé ci-devant.

McLEAN & WRIGHT.

Rue Craig,
Montréal, 13 av. 1852. } 23

MANUFACTURE de VOITURES.

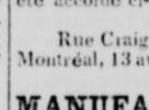

En conséquence de ce qui précède, les soussignés croient devoir solliciter la continuation du patronage dont jouissait la société McLEAN & WRIGHT.

Ils seront prêts à exécuter avec la plus grande diligence, toutes les commandes qu'on voudra bien leur confier, et feront de leur mieux pour qu'on soit satisfait d'eux. Ils ont en main, et en voie de construction, une quantité de VOITURES LÉGÈRES d'été, ils invitent à venir les visiter, ceux qui désireraient en faire l'acquisition.

Les réparations et autres ouvrages seront faits en toute expédition et aux conditions les plus raisonnables.

DWYER & TOLLAND.

Rue Craig,
Montréal, 13 av. 1852. } 23

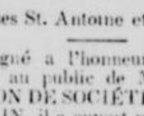

CLOVIS LEDUC,

CARROSSIER & VOITURIER,

Coin des rues St. Antoine et Ste. Marguerite.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public de Montréal, que vu la DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ entre lui et LEON ST. GERMAIN, il a ouvert pour son compte une BOUTIQUE DE VOITURIER à la place ci-dessus où il est prêt à exécuter toute espèce d'ouvrages dans sa ligne à bas prix et avec célérité.

CLOVIS LEDUC.

Montréal, 2 avril.

T. PARISEAU,

No. 10 RUE BONAVENTURE,

Près de la Place à Foin,

TIENT toujours un assortiment complet de MEUBLES de MENAGE faits avec les plus beaux bois et avec la plus grande solidité, qu'il vendra à des prix très-réduits. Il reçoit aussi des ordres pour meubles faits à commandes, et il répare les anciens meubles au plus court avis. Il espère mériter une part du patronage public.—13 avril.

Formation de Société.

LES Soussignés ont l'honneur d'informer le public qu'ils ont formé une société, pour la manufacture de voitures, sous les noms et raisons de ST. GERMAIN & GRAVEL. Cette société existe depuis le premier février dernier, et leur Atelier est situé au No. 62, Rue St. Antoine.

ST. GERMAIN & GRAVEL.

LEON L. ST. GERMAIN,
MARTIN GRAVEL. }

Montréal, 8 mars 1852.

Montres et Bijouteries Nouvelles.

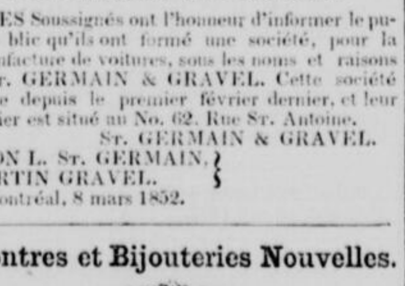

L. P. BOIVIN,

Coin des Rues Notre-Dame & St. Vincent,

VIENT de recevoir d'Angleterre par la voie de Boston, une COLLECTION CHOISIE de MONTRES en OR, CHAINES d'OR, CLEFS de Montre, CHARMES, ORNEMENTS, JONCS, BAGUES, BRACELETS, MEDAILLONS, LUNETTES, PUPITRES de FANTAISIE, &c., &c. Ces Articles sont tous Nouveaux étant la première Importation de la Saison.

Montréal, 6 avril.

Avis au Public.

BLÉ LAURENT.

JE préviens le public que j'ai fait des arrangements avec messieurs L. RENAUD & FRERE, de Montréal et de Québec, pour la vente du BLE LAURENT, Nos. 1 et 2 et BLE d'ANGLETERRE, tous ceux qui désirent se procurer de ces blés, peuvent s'adresser à ces Messieurs et je garantis le blé pour etre pur et pas de mélange d'autre blé.

D. LAURENT.

Varennes, le 8 mars 1852.

NOUS nous chargeons de la vente du BLE LAURENT et nous prévenons le public que nous livrerons tout le blé que Mr. Laurent a promis à Montréal et à Québec.

L. RENAUD & FRERE.

Montréal, 9 mars 1852.

Vitres, Peintures, &c.

LE soussigné vient de recevoir un grand assortiment de PEINTURES de toutes espèce Huile bouillie et crue, Vernis à meubles, à voitres et à harnais, Peinceaux de toutes descriptions, Or et Argent en livrets, Bronze de diverses couleurs, Vitres de toutes les grandeurs et quallitées, ainsi qu'une quantité d'autres articles, dont il disposera à des prix très-modérés.

M. MOSES,
9 sep 1—a Rue St. Paul.

NOUVELLES EPICERIES

ET

Marchandises Sèches Américaines.

LE Soussigné donne par ces présentes avis, qu'il est DÉMENAGÉ dans cette grande Bâtisse de la rue St. Paul, ci-devant occupée par MEAD, FRERES & Cie., où il aura en mains un assortiment étendu et varié

D'Epiceries

de toute description, de même qu'un grand assortiment de MARCHANDISES SÈCHES des Manufactures Américaines, qu'il Vendra aux Marchands à bas prix.

6 mai LOUIS MARCHAND.

Glace ! Glace ! !

LES personnes qui désireraient souscrire pour avoir un APPROVISIONNEMENT de GLACES pour la Saison, sont priées de laisser leurs noms aussitôt que possible, chez les Soussignés.

Les conditions sont comme l'ordinaire, savoir : 20 par jour, avec double quantité

			le samedi	£1 5s
10	do	do	do	" 15
20	do	do	do	" 7 6d
10	do	do	do	" 5

ALFRED SAVAGE & Cie,
30 av. Chimistes voisin de la Cour.

Graine de Trefle Nouvelle.

LE soussigné vient de recevoir et offre à vendre 100 barils de GRAINE de TRÈFLE du Haut-Canada. ALF. SAVAGE,

4 mai.

TABAC, TABAC EN POUDRE CIGARES &c., &c.

LE Soussigné en offrant ses remerciments à ses amis et pratiques de la ville et de la campagne, pour le patronage libéral qu'il en a reçu ci-devant, saisit cette occasion de les informer eux et le public en général, qu'il est entré en société avec M. J. B. DESROCHES à qui l'expérience de presque toute sa vie a valu la réputation d'être un des meilleurs fabricants de tabac en poudre du Canada, sinon d'être le seul fabricant pratique. Ils ouvriront, le 1er MAI, un NOUVEL ÉTABLISSEMENT, rue St. Paul, No. 126, sous les noms et raisons de McKEY & DESROCHES, et connu sous le nom de FABRIQUE DU PEUPLE, où l'on offrira en vente, dans la branche de commerce ci-dessus, un ASSORTIMENT qui, en fait de qualité et de prix modérés, ne saurait être surpassé par aucun autre dans le commerce.

F. McKEY.

Montréal, 20 avril 1852.—tm

LE Soussigné prend la liberté d'annoncer au public qu'il a QUITTÉ l'emploi de H. JOSEPH & CIE.

J. B. DESROCHES.

Montréal, 20 avril.

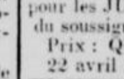

Le Cheval, *Jacques Cartier*, de pure race canadienne, sous poil brun, de 16 main de hauteur, âgé de 5 ans et fameux trotteur, sera TENU, depuis le 1er mai, pour les JUMENTS, durant la saison, aux écuries du soussigné, rue Mignonne, No. 8, en cette ville. Prix : QUATRE PIASTRES pour la saison.

22 avril 1852. CHS. VIAU.

A VENDRE,

PAR LE SOUSSIGNÉ :

150,000 pieds, PIN Quarré.
100,000 do do Plat.
3,000 do ORME Quarré

N. B. DESMARTEAU,
13 avril. No. 98, Rue St. Paul

O. THIBEAUDEAU & Cie.

ENSEIGNE DE LA BOTTE ROUGE,

RUE ST. PAUL,

No. 79, 2e. porte à la Place Jacques-Cartier.

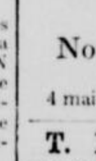

Ils ont constamment en main, un assortiment complet de CHAUSSURES de toute espèce, à bas-prix.

Les marchands de la campagne sont priés de venir visiter son assortiment.

HOTEL FIJUX,

No. 11, RUE BARCLAY,

New-York.

4 mai—sm F. FIJUX.

T. IRELAND, GRAVEUR,

INFORME le public qu'il a TRANSPORTÉ sa boutique du No. 8 au No. 14, Grande rue St. Jacques, vis-à-vis le Bureau de Poste.

Cartes de Visite, de Profession, Blancs de Billets, Billets Promissoires, Traites, etc., gravés et imprimés. Plaques de Portes et de Cercueils vendre. —4 mai.—sm

---

MR. HUBERT,

AVOCAT,

A transporté son BUREAU au coin des rues ST. VINCENT et STE. THÉRÈSE, audessous du bureau de la *Minerve*.—4 mai.

H. E. FORBES,

NOTAIRE.

Coin de la rue St. Laurent et de la ruelle des Fortifications.—1 juil.

Charles Lusignan,

CONFISEUR, No. 41, RUE ST. LAURENT,

TOUT en remerciant ses pratiques et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu, leur annonce qu'il continuera à leur fournir toutes espèces de SUCRERIES. Les marchands de la campagne sont invités à venir le voir.—Ses prix sont très-modérés.—9 av—tm

---

Mme. DENNIE,

(Successeur de Mademoiselle Major,)

MODISTE,

No 13, Grande Rue St. Jacques.

La chambre d'Exposition est ouverte pour la saison avec les dernières modes d'hiver de Londres, Paris et New-York.—8 nov.—a.

JOSEPH BEAUDRY,

MARCHAND-TAILLEUR.

No. 70, Rue Notre-Dame,

VIS-A-VIS L'ANCIEN PALAIS DE JUSTICE,

MONTRÉAL.

PREND la liberté d'informer ses amis et le public qu'il vient d'ouvrir à l'endroit ci-dessus désigné, une BOUTIQUE DE TAILLEUR, où il se chargera de toutes commandes pour HARDES d'aucune description, qu'il exécutera avec toute la promptitude désirable, dans le derniers goûts.

Il aura constamment en main un assortiment varié de DRAPS, CASIMIRS, DOESKINS, ETOFFES pour VESTES, etc. ; Aussi, un assortiment général de HARDES FAITES dans le dernier goût et à des prix réduits.

Montréal, 22 mai—a

COURSOL & POMINVILLE

AVOCATS,

No. 18, RUE ST. VINCENT.

CHAS. J. COURSOL,
F. P. POMINVILLE. } 18 juin 1851.

IMPRIME ET PUBLIÉ

PAR

LUDGER DUVERNAY,

Rue Saint Vincent, No. 15.

LES MARDI, JEUDI ET SAMEDI MATIN,

Pendant la saison des affaires, et

LES MARDI, ET VENDREDI MATIN,

Pendant l'hiver.

ABONNEMENT—4 PIASTRES PAR AN,

OUTRE LES FRAIS DE POSTE

Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis un mois avant leur date échue et payer ce qu'ils doivent, autrement l'envoi du journal leur sera continué.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, UN ECU *pour la première insertion et* QUINZE SOUS *pour chaque suivante.*
Dix lignes et au-dessous jusqu'à sept lignes QUATRE FRANCS (3s 4d) *pour la première insertion et* VINGT SOUS (10d) *pour chaque suivante.*
Au-dessus de dix lignes HUIT SOUS (4d) *par ligne pour la première insertion et* DEUX SOUS (1d) *par ligne pour chaque suivante.* ☞ *Tout ordre pour les annonces doit être fait par écrit.*